



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le mercredi 29 avril 2026, à 9 h 30, à l'Agora du Cœur des sciences (CO-R500), 175, avenue du Président-Kennedy.

Ordre du jour

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Projet de procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2025
 - 3.2. Projet de procès-verbal de la réunion de l'Assemblée générale 2025-2026, tenue le 27 novembre 2025
4. Rapport du Comité exécutif
5. États financiers et prévisions budgétaires
 - 5.1. États financiers 2025-2026
 - 5.2. Prévisions budgétaires 2026-2027
 - 5.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2026-2027
6. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 6.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 6.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 6.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
7. Élections aux instances de l'UQAM
 - 7.1. Commission des études (2 postes)
 - 7.2. Sous-commission des ressources (3 postes)
8. Rapport des autres comités
9. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 9.1. Comité exécutif (3^e vice-présidence et secrétariat général)
 - 9.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences humaines)
10. Urgence d'une réflexion et d'un plan institutionnels sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur la mission de l'UQAM
11. Les structures de gouvernance collégiale et participative de l'UQAM et l'exercice de la liberté académique des personnes professeures
12. Motions de remerciements
13. Divers

Nombre de membres présents : 167

1. Élection à la présidence d'assemblée

La présidente du Syndicat, Geneviève Hervieux, souhaite la bienvenue aux participantes, participants à la réunion de l'Assemblée générale et informe les membres de la présence dans la salle du conseiller à la mobilisation syndicale de la CSN Pierre-André Champoux.

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Michel Lacroix, Mathilde Cambron-Goulet, qui accepte, est élue présidente d'assemblée.

2. Adoption de l'ordre du jour

La présidente d'assemblée invite les participantes, participants à prendre connaissance du projet d'ordre du jour révisé apparaissant au dossier de la réunion.

**Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal**

Case postale 8888, succursale Centre-Ville, Montréal, Québec, H3C 3P8
Téléphone : 514/987-6198 - Courriel : spuq@uqam.ca - www.spuq.uqam.ca

Projet d'ordre du jour révisé

1. Élection à la présidence d'assemblée
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption de procès-verbaux
 - 3.1. Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2025
 - 3.2. Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale 2025-2026, tenue le 27 novembre 2025
4. Rapport du Comité exécutif
5. Déroulement des élections aux instances du SPUQ
6. États financiers et prévisions budgétaires
 - 6.1. États financiers 2025-2026
 - 6.2. Prévisions budgétaires 2026-2027
 - 6.3. Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2026-2027
7. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM
 - 7.1. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Sous-commission des ressources
 - 7.2. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral à la Commission des études
 - 7.3. Rapport d'une représentante, d'un représentant professoral au Conseil d'administration
8. Élections aux instances de l'UQAM
 - 8.1. Commission des études (2 postes)
 - 8.2. Sous-commission des ressources (3 postes)
9. Rapport des autres comités
10. Motion de remerciements
11. L'importance des structures collégiales et participatives de l'UQAM et l'exercice de la liberté académique des personnes professeures
12. Bureau du respect des personnes et Politique n° 42 : une réforme plus que nécessaire
13. À heure fixe : 14 h 30 – Ouverture de l'Assemblée d'élections : Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
 - 13.1. Comité exécutif (3^e vice-présidence, et secrétariat général)*
 - 13.2. Conseil exécutif (représentante, représentant de la Faculté de science politique et de droit, de la Faculté des sciences de l'éducation et de la Faculté des sciences humaines)*
 - 13.3. 15 h – Ouverture des pôles
14. Urgence d'une réflexion et d'un plan institutionnels sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur nos conditions de travail et la mission de l'UQAM
15. Demande de Geneviève Dorais, Francis Dupuis-Déri et Aurélie Lanctôt, délégué·e·s du SPUQ au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), pour présenter une résolution sur la mobilisation sociale de mai 2026
16. Divers
17. Dépôt de documents
 - D. 1 Plan de la salle pour le déroulement du vote aux instances de l'UQAM
 - D. 2 Plan de la salle pour le déroulement du vote aux instances du SPUQ

* Comme stipulé par les Statuts et règlements du SPUQ, la période de mise en nomination pour les postes à pourvoir se termine à l'ouverture de l'élection pour ce poste.

Sur proposition de Virginie Thériault, appuyée par Martin Petitclerc, l'ordre du jour révisé est adopté.

3. Adoption de procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2025

Sur proposition de Doris Jeannotte, appuyée par Olfa Hamza, le procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2025 est adopté.

3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale 2025-2026, tenue le 27 novembre 2025

Un membre demande que le nombre de personnes présentes à l'Assemblée générale soit inscrit au procès-verbal. La secrétaire générale indique que cela sera fait et que le nombre sera issu de la liste des présences.

Sur proposition de Véronique Fortier, appuyée par Julia Poyet, le procès-verbal de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale 2025-2026, tenue le 27 novembre 2025 est adopté.

4. Rapport du Comité exécutif

Geneviève Hervieux, présidente, lit le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2025-2026 (voir annexe 1).

La parole est donnée à Henriette Bilodeau, 1^{re} vice-présidente.

Henriette Bilodeau débute son rapport en mentionnant que les responsables de l'application de la convention collective ont travaillé sans relâche à la défense des droits des membres et qu'il y a eu plusieurs réussites au cours de l'année 2025-2026. Elle remercie les 2^e et 4^e vice-président·e·s du SPUQ, Frédéric Fournier et Audrey Gonin, respectivement, ainsi que la conseillère syndicale de la CSN, Vanessa Collin-Lavoie, pour la constance de leur soutien au traitement des dossiers de relations de travail au cours de l'année. En voici les faits saillants pour l'année 2025-2026.

Rétroaction salariale grâce à la Politique salariale gouvernementale (PSG)

La 1^{re} vice-présidente mentionne les dispositions de la clause 26.02 de la convention collective SPUQ-UQAM selon lesquelles les échelles salariales sont bonifiées en conformité avec la PSG si le pourcentage d'augmentation établi par le gouvernement s'avère supérieur au pourcentage négocié avec l'administration de l'UQAM. C'est le cas pour cette année. Toutefois, l'administration n'a pas appliqué cette augmentation aux salaires des personnes professeures au 1^{er} avril dernier. Henriette Bilodeau informe l'Assemblée de sa démarche pour corriger la situation auprès de l'administration, qui s'est contentée d'accuser réception de sa demande. La 1^{re} vice-présidente confirme qu'un suivi sera effectué et rappelle la clause 26.04, qui prévoit l'ajout d'un échelon à l'échelle salariale des catégories II, III et IV au 1^{er} avril 2026. Cet ajout d'échelon représente une augmentation de 2 000 \$ par année pour les personnes professeures dont le salaire était plafonné. Par ailleurs, Henriette Bilodeau rappelle la dernière négociation qui a permis de réintroduire la PSG à la convention collective, ce qui permet aux personnes professeures de bénéficier des pourcentages d'augmentation salariale obtenus grâce à la lutte menée par le Front commun au moment de la négociation de notre convention collective.

Avancée majeure sur les congés d'adoption

Henriette Bilodeau mentionne une avancée importante en matière d'équité pour les personnes qui adoptent un enfant en ce qui concerne la durée du congé. On apprend qu'un travail en collaboration avec une collègue, ainsi qu'un avis du Service juridique de la CSN, ont permis au Comité exécutif du SPUQ de conclure une entente avec l'administration de l'UQAM pour qu'il y ait équité des conditions pour le parent qui adopte à celles accordées à la mère biologique. Ainsi, le parent qui adopte un enfant bénéficie, tout comme la mère biologique, de 20 semaines de congé – comparativement à 15 semaines – pour lesquelles l'université versera

l'écart entre le Régime québécois d'assurance parentale (RQAP) et 100 % du salaire.

Avancés concernant la Faculté des sciences de la santé (FSS)

On apprend qu'il a fallu adapter temporairement certaines dispositions de la convention collective SPUQ-UQAM au contexte particulier de la FSS. Des rencontres entre l'Université et le Syndicat ont permis d'établir des modalités transitoires convenues dans certaines lettres d'entente pour adapter temporairement des dispositions de la convention collective à la réalité factuelle de la FSS. À cet effet, Henriette Bilodeau fait mention de trois lettres d'entente. La première concerne les paramètres de la mise en place de modalités transitoires relativement à la nomination de directions d'unité de programme(s) puisque cela touche la convention collective et les règlements de l'université. Deux autres lettres balisent la création de deux postes de professeur·e·s en sciences infirmières reconnus en su du plancher d'emploi et octroyés en vertu de la clause 8.09 de la convention collective. Ces ententes ont permis au recteur d'annoncer officiellement les deux premiers départements de la FSS : 1- Sciences infirmières et 2- Santé des populations et société.

Henriette Bilodeau précise que le Comité exécutif du SPUQ a travaillé de concert avec la direction afin que le déploiement de la FSS respecte le fonctionnement collégial et paritaire de l'UQAM et pour que la FSS soit en mesure de fonctionner pleinement dans le respect de la convention collective d'une part, et des politiques et règlements de l'UQAM, d'autre part.

Lettres d'entente et griefs - 2025-2026

La 1^{re} vice-présidente rappelle les deux catégories de griefs : individuel et syndical. En ce qui concerne le dépôt de griefs individuels, on apprend la signature de 21 lettres d'entente ayant permis de régler des situations litigieuses mettant en cause de personnes professeures avec l'administration et ayant évité de recourir à l'arbitrage : un mécanisme couteux humainement et monétairement. Henriette Bilodeau mentionne que, malgré les discussions difficiles avec l'administration concernant le programme de maîtrise en administration des affaires (MBA) délocalisé de l'École des sciences de la gestion, la signature d'une lettre d'entente est imminente permettant de rendre plus transparente la gestion de ce programme. Elle fait état des principaux motifs justifiant le dépôt de grief individuel, soit les problèmes relatifs à l'application d'une lettre d'entente, le fractionnement de charges d'enseignement, la gestion de politiques (n° 27, *Politique sur l'intégrité et la conduite responsable en recherche*, n° 16, *Politique visant à prévenir et à combattre le sexisme et les violences à caractères sexuels*, et n° 42, *Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement*), ainsi que le recours à des mesures disciplinaires ou lettres d'attente jugées abusives ou sévères. Par ailleurs, les neuf griefs syndicaux portent sur les contraventions à la convention collective liées à la création de la Faculté des sciences de la santé, le fractionnement des charges d'enseignement, la procédure pour l'ouverture de postes de personnes professeures, l'interprétation de la clause de permanence, le Bureau d'intervention et de prévention du harcèlement (maintenant nommé Bureau du respect des personnes), l'envoi de directives facultaires portant sur des responsabilités de gestion de personnel envoyées aux personnes professeures. Les discussions entre l'administration et le Syndicat sont demeurées vaines pour deux griefs qui ont été portés à l'arbitrage; les autres litiges ont été réglés par lettres d'entente. Henriette Bilodeau informe les membres du dépôt imminent d'un grief syndical relativement au courriel du vice-recteur aux Systèmes d'information annonçant les principes à observer pour l'utilisation de l'intelligence artificielle. Les principes comprennent des conditions de travail, qui ne peuvent être annoncées sans entente préalable avec le Syndicat.

La parole est donnée à Frédéric Fournier, 2^e vice-président.

Frédéric Fournier complète le rapport annuel sur les relations de travail en abordant les trois points suivants : médiations au sein des départements, comités paritaires et environnement numérique de travail.

Médiations départementales

Le 2^e vice-président rapporte que les médiations départementales sont désormais sous la responsabilité du Service du développement organisationnel et qu'il n'est

plus nécessaire de recourir au service du ministère du Travail, dont une de ses équipes est intervenue au sein de quatre départements au cours des dernières années. On apprend que les médiations individuelles sont prises en charge par le Bureau du respect des personnes.

Deux comités paritaires (suivi de la convention collective SPUQ-UQAM 2024-2027)

Frédéric Fournier rappelle la lettre d'entente 24-1119 prévoyant la mise en place d'un programme de soutien pour l'enseignement en ligne (EEL) octroyant 225 000 \$ annuellement, d'une part, et d'un comité paritaire permettant de suivre le respect de la lettre d'entente, d'autre part. On apprend que ce comité paritaire a tenu quatre rencontres au cours de l'année et qu'un comité d'évaluation a sélectionné, au cours du dernier mois, 22 projets. Il est mentionné qu'un bilan sera déposé à la Commission des études du mois de mai prochain, et qu'un rapport détaillé y sera présenté à l'automne prochain. Frédéric Fournier remercie Robert Robillard et Emily Rosales, ainsi que les personnes évaluatrices de chacune des facultés pour le travail effectué au cours de l'année.

La lettre d'entente 24-1120 vise à examiner les règles d'attribution des budgets d'auxiliaires d'enseignement estimés à six millions de dollars par année répartis dans les facultés, puis versés au budget des départements. Cette méthode d'attribution a été instaurée lors de la facultarisation en 2010, alors qu'auparavant, le calcul du budget alloué aux départements tenait compte des spécificités de chaque groupe-cours, notamment le nombre d'étudiant·e·s, les modalités pédagogiques, l'espace de travail, les tâches demandées, le cycle d'études ou tout autre considération identifiée par le département. On apprend que depuis quelques années, le budget d'auxiliaires d'enseignement est alloué au prorata du nombre d'étudiant·e·s par faculté sans tenir compte des modifications de programmes ou tout autre facteur pertinent. Frédéric Fournier mentionne que de nombreux départements ont informé le Comité exécutif du SPUQ des disparités qu'entraîne ce mode de répartition et de ses impacts sur les activités d'enseignement. Il rapporte que les travaux du comité ont été ralentis par la difficulté à obtenir de l'information permettant de brosser un portrait historique des règles institutionnelles de répartition du budget d'auxiliaires d'enseignement, mais une recherche dans les archives a permis de retrouver ces informations pour les années 1978, 1992 et 1996. Ainsi, le comité dispose des éléments permettant de comprendre les bases de cette politique de répartition pour élaborer puis valider différents modèles de répartition du budget d'auxiliaires d'enseignement afin de les soumettre aux instances. Frédéric Fournier mentionne que des principes directeurs, tels que la gestion des enveloppes au niveau départemental, seront notamment considérés. Il considère qu'au plan syndical, cet exercice a également permis de mieux documenter les besoins de soutien liés aux activités d'enseignement des personnes professeures. Le 2^e vice-président remercie Julianne Bertrand et Philippe Lupien pour leur participation à ces travaux.

Environnement numérique de travail

L'été 2025 a été marqué par l'annonce du vice-recteur aux Systèmes d'information (VRSI) relativement aux nouvelles limites de stockage des données numériques entrant en vigueur à la session d'automne. Frédéric Fournier mentionne que de nombreux collègues ont contacté le Comité exécutif du SPUQ pour rendre compte de leurs besoins d'espace et de la difficulté à se conformer aux nouvelles limites imposées. Des assemblées départementales ont également transmis des résolutions dénonçant la restriction des limites de stockage et illustrant son impact sur le travail des personnes professeures. On apprend que des collègues ont ainsi dû payer pour des espaces de stockages externes afin de pallier cette mesure. Frédéric Fournier rapporte avoir regroupé en un document les résolutions départementales et l'information transmise individuellement faisant état du mécontentement, de l'incompréhension et la dénonciation du caractère cavalier et anxiogène du message envoyé aux membres du corps professoral (c.-à-d. la possibilité de perdre l'accès aux données en cas de dépassement). Ce document a été transmis au vice-recteur aux Systèmes d'information. Le 2^e vice-président mentionne que cet épisode, des plus préoccupants, a néanmoins permis de mettre en lumière les enjeux liés au monopole de Microsoft sur une grande partie de nos outils informatiques, mais aussi, plus largement, sur les questions de souveraineté numérique (l'UQAM a récemment octroyé un contrat à une filiale d'Amazon AWS), d'utilisation des données par l'intelligence artificielle et d'omniprésence de Copilot. Ces enjeux ne sont pas propres à notre institution ni uniquement d'ordre technique. À la suite de plusieurs demandes en Comité des relations de travail et

d'une rencontre tenue en avril entre le VRSI et le Comité exécutif du SPUQ, un accord a été obtenu pour la mise en place d'un comité chargé d'examiner ces enjeux. Les modalités sont en cours de discussion et les membres du corps professoral seront informés de l'avancement des travaux. Frédéric Fournier mentionne que ce travail permettra d'appuyer les réflexions en vue de la prochaine négociation de la convention collective.

26AG582 RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ 2025-2026

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport du Comité exécutif du SPUQ présenté en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité exécutif du SPUQ 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Déroulement des élections aux instances du SPUQ

La parole est donnée à Vanessa Collin-Lavoie, conseillère syndicale de la CSN, qui contextualise le projet de résolution. Elle rappelle l'adoption du projet de loi n° 3 Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail par l'Assemblée nationale, le 2 avril dernier. Les travaux parlementaires se sont déroulés du mois d'octobre 2025 au mois d'avril 2026 et les représentant·e·s de plusieurs groupes sont intervenu·e·s afin d'apporter des amendements à ce projet de loi qui proposait une multitude de contraintes pour baliser le fonctionnement des associations. Cette loi prévoit des modifications au Code du travail, d'une part, et impose aux associations de procéder à diverses modifications quant à leur fonctionnement, d'autre part. Plusieurs obligations sont en vigueur depuis le 2 avril 2026 alors que l'application des balises relatives à la modification des statuts et règlements, à la cotisation syndicale facultative et à la présentation d'états financiers audités pour les associations ayant un budget annuel de 500 000 \$ et plus bénéficie d'un délai.

La nouvelle loi balise la gouvernance syndicale en exigeant de procéder au vote à scrutin secret sur une période minimale de douze (12) heures pour quatre types de situations : 1- adoption d'un mandat de grève, 2- entérinement d'une entente de principes en contexte de négociation, 3- adoption d'une cotisation syndicale facultative, et 4- élection à une fonction syndicale. Vanessa Collin-Lavoie précise que le Code du travail prévoyait déjà le recours au vote à scrutin secret pour l'élection des officiers et officières d'un syndicat, sans toutefois imposer une durée pour la période de vote. Les Statuts et règlements du SPUQ précisent que les membres du Comité exécutif et les représentant·e·s de faculté au Conseil exécutif du SPUQ sont élu·e·s par les membres présents à l'aide d'un vote à scrutin secret dans le cadre d'une assemblée générale. Vanessa Collin-Lavoie précise que les membres inscrits à la présente assemblée générale pourront voter sur une période totalisant douze (12) heures.

Bien que les Statuts et règlements du SPUQ comprennent déjà plusieurs éléments énoncés dans la nouvelle loi (p. ex., vote à scrutin secret, présentation du budget annuel audité), des ajouts sont à prévoir et la tenue d'une assemblée générale sera nécessaire pour modifier les Statuts et règlements du SPUQ. On apprend que la date limite pour procéder aux modifications est le 2 octobre 2026. À cet effet, les membres du corps professoral seront convoqués à une assemblée générale au début de la session d'automne prochain et recevront les modifications proposées dans les délais imposés.

La conseillère syndicale souligne que le Comité exécutif s'est assuré de faire les vérifications nécessaires afin que l'Assemblée générale statutaire 2025-2026 du SPUQ se déroule en conformité avec la loi nouvellement adoptée. Ainsi, la loi n'affecte pas l'adoption des états financiers 2025-2026 et du budget 2026-2027 du SPUQ, puisque l'année financière débute au 1^{er} avril pour se terminer au

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le mercredi 29 avril 2026, à 9 h 30, en la salle CO-R500 du Cœur des sciences.

31 mars, alors que la loi est en vigueur depuis le 2 avril. La validation obtenue par la conseillère syndicale auprès du Service juridique de la CSN a amené le Conseil exécutif à proposer le projet de résolution concernant le déroulement des élections aux instances du SPUQ.

La présidente d'assemblée remercie Vanessa Collin-Lavoie pour son éclairage et invite la secrétaire générale à présenter le projet de résolution.

Un membre, Florian Mayneris, souhaite apporter une modification au projet de résolution pour ouvrir le vote à toutes les personnes professeures, et non pas uniquement aux personnes présentes à la réunion de l'Assemblée générale. Il mentionne que cette restriction semble contraire à l'esprit de la loi, qui est d'offrir la possibilité à l'ensemble des membres du collège électoral d'exprimer leur choix en laissant plus de temps pour le faire et selon leur emploi du temps. La conseillère syndicale précise que la loi prévoit nommément et expressément un élargissement du droit de vote à toutes les personnes membres du syndicat, et non pas uniquement aux personnes présentes à l'assemblée, lors de l'adoption d'une entente de principes ou d'une cotisation facultative, mais que ce n'est pas le cas lors de l'élection de personnes pour occuper une fonction au sein de l'exécutif (pour le SPUQ : Comité exécutif et Conseil exécutif). Vanessa Collin-Lavoie mentionne que les Statuts et règlements du SPUQ réservent le droit de vote aux personnes présentes à l'assemblée pour ce type d'élections, et le Conseil exécutif a pris la décision de conserver son mode de fonctionnement, puisqu'en cette matière, il respecte la loi.

PROPOSITION PRIVILÉGIÉE

Florian Mayneris, appuyé par Julien Martin, propose de déroger à cette règle et de permettre à toute personne membre du corps professoral de voter à la présente élection aux postes vacants du Comité exécutif et du Conseil exécutif du SPUQ sans être présente à l'Assemblée.

POINT D'ORDRE

Un point d'ordre est soulevé par Michel Lacroix, qui rappelle que toute modification ou demande de dérogation aux Statuts et règlements doit être annoncée à l'avance; tout changement à cet égard sans préavis est donc irrecevable.

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE D'ASSEMBLÉE

Après avoir discuté avec les membres de l'exécutif, la présidente d'assemblée annonce qu'il est impossible de déroger à nos règlements, et qu'il ne s'agit pas d'une simple procédure d'assemblée. Elle mentionne qu'une Assemblée générale sera convoquée l'automne prochain pour modifier les Statuts et règlements du SPUQ en fonction de ce qui est précisé dans la loi. La présidente d'assemblée invite les membres à soumettre leurs demandes lors de cette prochaine réunion.

26AG583 DÉROULEMENT DES ÉLECTIONS AUX INSTANCES DU SPUQ LE 29 AVRIL 2026

L'adoption par l'Assemblée nationale du projet de loi n° 3 *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratiques de diverses associations en milieu de travail*, le 2 avril 2026, exige que le SPUQ se dote d'une nouvelle procédure pour le déroulement des élections des représentant·e·s aux instances du SPUQ.

Selon le projet de loi n° 3, l'élection des personnes professeures à un poste au **Comité exécutif** et au **Conseil exécutif du SPUQ** doit se dérouler sur une période de 12 heures. Le Conseil exécutif du SPUQ propose que les principes guidant le déroulement du vote à scrutin secret soient adoptés par l'Assemblée générale pour les élections aux instances du SPUQ le 29 avril 2026.

Proposition du Conseil exécutif

- ATTENDU le projet de loi n° 3 *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratiques de diverses associations en milieu de travail* en vigueur depuis le 2 avril 2026;
- ATTENDU que le projet de loi n° 3 exige que le vote à scrutin secret se déroule sur une période de 12 heures sans préciser s'il s'agit d'une période continue ou discontinue;
- ATTENDU l'article 27 des Statuts et règlements du SPUQ précisant que le déroulement des assemblées du SPUQ est régi par le Code des règles de procédure de la CSN;
- ATTENDU l'article 37 du Code des règles de procédure de la CSN précisant que ce sont les membres présents à l'Assemblée qui ont droit de vote;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ACCEPTE d'embaucher du personnel pour enregistrer les présences à l'assemblée générale statutaire 2025-2026 et pour agir à titre de greffier, greffière au bureau de votation pour les élections du 29 et 30 avril 2026;

RECOMMANDE que le vote des personnes professeures au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ se déroule sur une période de 12 heures selon le protocole suivant :

- La période de 12 heures est répartie de la façon suivante :
 - 3 heures le mercredi 29 avril, de 15 h à 18 h, au CO-R700;
 - 9 heures le jeudi 30 avril, de 9 h à 18 h, au A-R415;
- **La liste officielle des membres du SPUQ pouvant voter aux élections aux instances du SPUQ** correspond à la liste des présences à l'assemblée générale statutaire du SPUQ 2025-2026;
- **L'inscription à l'assemblée générale statutaire se tient le mercredi 29 avril 2026 de 9 h à 15 h;**
 - Les personnes qui s'inscrivent entre 14 h et 15 h reçoivent une preuve d'inscription à présenter lors du vote;
- Ouverture de l'assemblée d'élections dans le cadre de l'Assemblée générale du SPUQ le 29 avril à 14 h 30;
 - Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections;
 - Présentation des candidatures :
 - Le mercredi 29 avril : les personnes disposent de 3 minutes pour présenter leur motivation à rejoindre le Comité exécutif ou le Conseil exécutif du SPUQ. Les personnes professeures qui exerceront leur droit de vote le 30 avril 2026 au A-R415 recevront le texte de présentation des personnes candidates aux élections;
 - Installation des scellés numérotés sur les urnes : le mercredi 29 avril. Deux personnes greffières posent les scellés numérotés sur les cinq urnes dûment identifiées. La secrétaire d'élections inscrit au registre le numéro de l'urne et le numéro du scellé

qui lui est associé. Les urnes sont ensuite transportées dans la salle où se déroule le vote. À 18 h, la personne secrétaire de l'assemblée d'élections accompagnée de la personne désignée comme présidente d'élections scelle l'ouverture des urnes, puis les transporte au local A-R415 et les range dans une armoire fermée à clé.

- Pour voter, les personnes professeures doivent présenter une preuve d'identité (p. ex. carte de l'UQAM); les personnes professeures qui se sont inscrites le 29 avril entre 14 h et 15 h doivent en plus présenter leur preuve d'inscription;
- Les personnes greffières présentes à la période d'élection se déroulant le 30 avril et la secrétaire d'élections arrivent au local A-R415 à 8 h 45. Elles récupèrent trois urnes (deux identifiées COMEX, une identifiée CONEX) puis installent le dispositif pour le vote (3 tables + 3 isoloirs).
- Fermeture de l'assemblée d'élections le jeudi 30 avril à 18 h.
- Dépouillement des votes : les personnes greffières inscrivent au registre le numéro du scellé et de l'urne à des fins de comparaison avant de retirer les scellés. Les personnes greffières procèdent au dépouillement des votes en présence de la personne présidente d'élections et de la personne secrétaire d'élections le 30 avril à partir de 18 h au A-R415;
- Le résultat des votes est transmis par courriel dès la fin du décompte.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. États financiers et prévisions budgétaires

6.1 États financiers 2025-2026

Le trésorier, Matthieu Dufour, présente l'état des produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026 et attire l'attention sur quelques postes budgétaires. Il tient à préciser que le Fonds de grève n'est pas impacté par les charges affectées au budget de fonctionnement.

26AG584 RAPPORT DU CABINET COMPTABLE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2025-2026

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU l'audit effectué par le cabinet comptable MNP, comptables professionnels agréés;

ATTENDU les états financiers déposés en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le Rapport des auditeurs ainsi que les états financiers vérifiés du Syndicat des professeurs et professeures de l'Université du Québec à Montréal au 31 mars 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Juliane Bertrand, membre du Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ, présente le bilan préparé en collaboration avec Robert Robillard, également membre du comité. Une procédure a été mise en place avec le trésorier afin qu'une vérification mensuelle soit effectuée pour s'assurer que les bons montants sont versés dans le Fonds. Elle conclut son rapport en témoignant de la bonne collaboration du trésorier du SPUQ avec le Comité de surveillance et de l'exactitude des montants dédiés au Fonds de grève, tels que validés par la firme externe.

26AG585 RAPPORT DU COMITÉ DE SURVEILLANCE DU FONDS DE GRÈVE OU DE LOCKOUT DU SPUQ POUR L'ANNÉE 2025-2026

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU l'article 39 des Statuts et règlements du SPUQ précisant que le Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ fait rapport à l'Assemblée générale de la gestion de ce fonds;

ATTENDU le rapport du Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ pour l'année 2025-2026 présenté en séance par la professeure Juliane Bertrand;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité de surveillance du Fonds de grève ou de lockout du SPUQ 2025-2026;

REMERCIE la professeure Juliane Bertrand et le professeur Robert Robillard pour le travail effectué.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Prévisions budgétaires 2026-2027

Le trésorier présente les prévisions budgétaires pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027 en fournissant des explications sur quelques postes budgétaires au regard des prévisions 2025-2026 et du budget réalisé en 2025-2026.

Une discussion s'amorce sur le montant prévu pour la mobilisation prénégociation et, plus spécifiquement, sur le faible montant dédié à la préparation du *SPUQ-Info*. On apprend que l'utilisation d'un nouvel outil pour la diffusion du *SPUQ-Info* s'avère économique et que le SPUQ reçoit l'aide de la CSN lors de la période de négociation.

25AG586 PRÉVISIONS BUDGÉTAIRES 2026-2027

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU le projet de prévisions budgétaires 2026-2027 préparé par le trésorier, Matthieu Dufour;

ATTENDU les explications fournies en séance;

ATTENDU les discussions tenues en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

ADOpte le projet de prévisions budgétaires 2026-2027, couvrant la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027, tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Nomination de la firme comptable pour l'exercice budgétaire 2026-2027

Matthieu Dufour souligne que le travail du cabinet comptable est satisfaisant.

26AG587 NOMINATION DU CABINET COMPTABLE POUR EFFECTUER L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DU SPUQ 2026-2027

Proposition du Conseil exécutif

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

DÉSIGNE la firme MNP, comptables professionnels agréés, pour effectuer l'audit des états financiers du SPUQ pour 2026-2027.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Rapports de représentantes, représentants professoraux aux instances de l'UQAM

7.1 Rapport d'une représentante professorale à la Sous-commission des ressources

Elisabeth Allyn Smith, représentante des professeur·e·s de la Faculté des sciences humaines à la Sous-commission des ressources (SCR) résume les travaux effectués au cours de l'année 2025-2026.

Répartition des postes

Un sous-comité constitué de trois commissaires professeur·e·s est responsable de l'ordonnancement des demandes de postes. On apprend qu'il y a eu soixante-neuf (69) demandes alors que seulement quarante-deux (42) postes ont été octroyés par le Conseil d'administration. Tout comme par le passé, les commissaires ont demandé dans une résolution au Conseil d'administration d'accorder un plus grand nombre de postes de professeur·e·s. Il semble que cette résolution ait une faible portée, car les vice-rectrices membres de la SCR soutiennent que le rôle de la SCR dans ce dossier se limite, entre autres, à ordonnancer les demandes postes. Les commissaires professeur·e·s ont maintenu malgré tout leur demande. On apprend que deux changements ont été proposés lors de la révision des principes et modalités de répartition des postes. Le premier concerne la modification du calendrier pour répartir les postes au mois de mai plutôt qu'au mois de septembre, permettant aux départements de recruter les personnes candidates dès le mois de juin. Le deuxième changement porte sur la structure des demandes et permet de clarifier les critères d'ordonnancement des postes. Ces changements ont été soumis à une consultation, mais le délai pour participer s'est avéré relativement court. Afin de pallier le manque de temps, les commissaires professeur·e·s de la SCR ont contacté, par courriel, les directions des départements de leur faculté respective et des rencontres ont été tenues pour recueillir les commentaires et valider les changements proposés. Elisabeth Allyn Smith remercie les personnes ayant participé à la consultation, leurs commentaires ont permis d'apporter des ajustements au document.

Enveloppe de charges de cours de premier cycle

On apprend que le Service de planification et d'analyse stratégiques (SPAS) prévoit une augmentation de l'effectif étudiant d'environ 1,4 % pour le premier cycle. À cet égard, le SPAS propose, pour l'année 2026-2027, une répartition du nombre de charges semblable à celui de l'année 2025-2026. La commissaire rappelle que cette année a été marquée par l'application du nouveau modèle de calcul pour la répartition des charges d'enseignement. À cet égard, une rencontre des commissaires avec les vice-doyen·ne·s aux études a permis de discuter des préoccupations liées à l'application de ce modèle. Elizabeth Allyn Smith rapporte que les personnes ayant assisté à cette réunion se sont dites satisfaites relativement à l'application du nouveau modèle de répartition des charges de cours. Il a été convenu avec le directeur du SPAS, Antoine Goutier, que des commissaires professeur·e·s de la SCR participeront au développement de l'algorithme de répartition des charges afin de mieux rendre compte des besoins académiques tout en respectant les considérations financières. Elle remercie Fabrice Larribe, commissaire représentant les personnes professeurs de la

Faculté des sciences à la SCR, pour l'organisation de cette réunion.

Ordonnancement des dégrèvements

La SCR a examiné soixante demandes de dégrèvements et une quarantaine a été attribuée. Le résultat sera annoncé prochainement.

La commissaire remercie les collègues vice-doyen·ne·s aux études ainsi que les personnes professeures membres de la Commission des études pour leur collaboration, et remercie l'exécutif du SPUQ d'avoir facilité l'organisation des rencontres. Elle affirme que les commissaires de la SCR jouent un rôle actif dans les décisions et exigent plus de transparence de la part de l'administration en ce qui concerne notamment la répartition des charges comprises dans la réserve, les cours offerts dans les campus régionaux, le nombre de professeur·e· invité·e·s et substituts permettant un meilleur ordonnancement des postes, le calcul du plancher d'emploi et l'intégration des chaires Impact. Elizabeth Allyn Smith termine son rapport en invitant les membres à contacter les commissaires de la SCR pour toute question liée aux dossiers traités par cette instance.

7.2 Rapport d'une représentante professorale et d'un représentant professoral à la Commission des études (CE)

Le professeur Michel Sayumwe de l'École des sciences de la gestion et la professeure Véronique Fortier de la Faculté des sciences de l'éducation présentent le rapport des travaux de la Commission des études au cours de l'année 2025-2026.

Michel Sayumwe rappelle le nom des collègues professeur·e·s représentant du corps professoral à la CE (Monia Abdallah, Faculté des arts; Benoit Cordelier, Faculté de communication; Patrick Forget, Faculté de science politique et de droit; Denis Foucambert, Faculté des sciences humaines; François Ouellet, Faculté des sciences). Il mentionne les divers mandats confiés à la CE. Il s'agit notamment de l'adoption des règlements des études de premier cycle et de cycles supérieurs; l'organisation et le développement des programmes d'études [création et modification de programmes de 1^{er}, 2^e et 3^e cycles]; coordination des activités de recherche et de création ainsi que les recommandations au Conseil d'administration (nomination à des postes académiques [direction d'unité de programmes, de département, de centre de recherche, vice-doyen·ne·s aux études ou à la recherche], attribution des ressources académiques [enveloppes de charges et d'auxiliaires d'enseignement], approbation des listes de personnes diplômées, attribution des congés sabbatiques, répartition des postes de personnes professeures). Il souligne l'importance de la collaboration avec les représentant·e·s du corps professoral à la SCR et au CA, afin que la dimension académique des dossiers soit pleinement prise en compte lors des décisions des instances.

Véronique Fortier rapporte quelques faits ayant marqué l'année en cours. Elle mentionne que la création de la Faculté des sciences de la santé (FSS) occupe les membres de la CE. Plus spécifiquement, les commissaires exigent depuis l'année 2024-2025 qu'un document présentant la FSS soit déposé, car l'information livrée verbalement ne permet pas une réflexion approfondie sur les orientations et la structure de la FSS. On apprend qu'un document a été déposé en juin 2025, mais qu'il présentait uniquement les grandes orientations sans détails sur leur opérationnalisation (p. ex., départements, programmes) ni échéancier pour la mise en œuvre. Les commissaires ont exigé par voie de résolution qu'un projet soit déposé à l'automne 2025, mais l'administration a plutôt déposé en décembre un projet de règlement (n° 19) proposant des mesures transitoires pour la mise en place de la FSS. La version initiale du règlement n° 19 ne respectait pas la structure horizontale propre à l'UQAM. En effet, elle attribuait le pouvoir décisionnel pour le développement de la FSS au vice-rectorat à la Vie académique ou au rectorat plutôt qu'à la Commission des études, tout en prévalant sur toute disposition incompatible avec un règlement, une directive, procédure ou politique en vigueur à l'université. Véronique Fortier mentionne que la CE a rejeté la version initiale du règlement. À la suite de rencontres entre la direction et le Comité exécutif du SPUQ, une nouvelle version du règlement n° 19 a été adoptée par la CE.

Par ailleurs, on apprend que les commissaires ont déploré recevoir des dossiers parfois incomplets ayant pour effet de complexifier leur travail. Véronique Fortier mentionne que les membres professeur·e·s ont dénoncé la surcharge de travail pour les commissaires que consiste d’avoir à chercher des informations complémentaires pour alimenter leur réflexion afin de prendre position sur certains dossiers. Elle rapporte également que les commissaires sont sous pression pour procéder rapidement à l’adoption de certains dossiers qui nécessitent pourtant une réflexion et un débat. Véronique Fortier rapporte également que l’ordre du jour de certaines réunions comporte un trop grand nombre de points, ce qui ajoute encore plus de pression (p. ex., trente-six (36) points, dont douze (12) portant sur la création de programmes). Elle rappelle la résolution du SPUQ demandant l’ajout de réunions au calendrier des instances et mentionne que les commissaires ont fait cette même demande, sans qu’elle leur soit accordée. L’administration a plutôt proposé de supprimer la présentation des nouveaux programmes ou la modification de programmes par les personnes professeures, mais cette proposition a été rejetée par les commissaires. En revanche, Véronique Fortier indique que, pour répondre au mécontentement des commissaires contraints de travailler dans l’urgence, l’administration s’est engagée à présenter les éléments spécifiques à certains dossiers (p. ex., modèle de répartition de l’enveloppe de charges) en amont des réunions décisionnelles. Cela permettra d’apporter l’éclairage nécessaire à leur bonne compréhension.

7.3 Rapport d’un représentant du corps professoral au Conseil d’administration

Le professeur Michel Lacroix, du Département d’études littéraires, accepte de présenter le rapport préparé par Lucie Lamarche, qui ne peut être présente à l’Assemblée générale. Il rappelle que Saidatou Dicko, professeure au Département des sciences comptables, et Lucie Lamarche, professeure au Département des sciences juridiques, siègent au Conseil d’administration (CA) depuis 6 ans et terminent leur 2^e mandat. Michel Lacroix estime que tous trois y défendent avec force les intérêts du corps professoral.

Le rapport fait état d’une bonne concertation entre les trois personnes professeures membres du Conseil d’administration. Celles-ci participent activement aux réunions et posent des questions démontrant leur réflexion concertée sur les dossiers. La bonne collaboration avec le Comité exécutif du SPUQ permet d’ajouter des informations additionnelles à la préparation des réunions. Michel Lacroix souligne qu’une très grande partie des questions est posée par les membres professeurs et étudiants lors des réunions du CA. Il remercie les professeur·e·s de la CÉ pour leur collaboration sur la question de la FSS, notamment sur le règlement n° 19, car les décisions auront un impact sur le plan réglementaire et financier de l’UQAM. Les trois profs représentant le corps professoral au CA ont demandé une plus grande transparence de la part de l’administration.

Le bilan de la professeure Lamarche fait état du passage de la décroissance et de la légère croissance de la population étudiante au cours des six dernières années. Michel Lacroix rappelle que le budget comprenait une mesure exceptionnelle d’aide financière gouvernementale pour éviter que l’UQAM – tout comme d’autres universités – soit en déficit. Cette précarité financière n’est plus d’actualité, car le gouvernement finance les universités, notamment par l’octroi de budgets spéciaux selon les disciplines à privilégier. Toutefois, ce mode de financement rend les universités vulnérables et les soumet aux décisions du gouvernement.

La création de la FSS s’est avérée un dossier laborieux tant sur le plan réglementaire que financier. La participation des personnes professeures au CA s’est avérée indispensable pour défendre et expliquer aux membres des milieux socioéconomiques la mission académique spécifique de l’UQAM, son mode de fonctionnement dont le principe de péréquation dans la répartition des ressources.

Le rapport de Lucie Lamarche fait état du changement de nom du Bureau d’intervention et de prévention du harcèlement (BIPH) pour Bureau du respect des personnes (BRP). Les professeur·e·s du CA ont demandé, tout comme le SPUQ, que le BRP soit rattaché au CA. Le Comité de gouvernance étudie cette proposition. Michel Lacroix invite les assemblées départementales à formuler et adopter des résolutions en ce sens.

Une tendance s’observe chez les membres socioéconomiques et les représentant·e·s de la direction à confier les dossiers financiers au Comité d’audit et les dossiers relatifs à la structure de l’UQAM au Comité de gouvernance. Les professeur·e·s membres du CA s’y opposent fermement, rappelant la mission sociale de l’UQAM, d’une part, et le fonctionnement collégial dans la prise de décisions académiques, d’autre part.

26AG588 RAPPORTS DES REPRÉSENTANTES ET REPRÉSENTANTS DU CORPS PROFESSORAL AUX INSTANCES DE L’UQAM

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Elizabeth Allyn Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU le rapport du professeur Michel Sayumwe et de la professeure Véronique Fortier, représentant·e·s du corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU le rapport de la professeure Lucie Lamarche et du professeur Michel Lacroix, représentant du corps professoral au Conseil d’administration de l’UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la professeure Elizabeth Allyn Smith, représentante du corps professoral à la Sous-commission des ressources, et remercie les représentant·e·s professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Michel Sayumwe et de la professeure Véronique Fortier, représentant·e·s du corps professoral à la Commission des études, et remercie les représentant·e·s professoraux à cette instance pour leur implication;

le rapport du professeur Michel Lacroix, représentant·e·s du corps professoral au Conseil d’administration de l’UQAM, et remercie les représentant·e·s professoraux à cette instance pour leur implication.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

8. Élections aux instances de l’UQAM

8.1 Commission des études (2 postes)

8.2 Sous-commission des ressources (3 postes)

Présentation de la procédure

La secrétaire générale du SPUQ présente la procédure encadrant l’élection des membres professoraux aux instances de l’UQAM pour les postes où il y a vacance. Elle évoque l’article 7 de la convention collective SPUQ-UQAM portant sur la désignation des représentantes, représentants aux instances de l’UQAM, qui se fait dans le cadre d’une assemblée générale du SPUQ ou d’une réunion du Conseil syndical.

Elle rappelle que la désignation des personnes représentant les professeur·e·s aux instances de l’UQAM se fait selon un protocole établi conjointement par le SPUQ et l’Université; au moment des élections, une personne qui représente l’Université peut assister à l’assemblée d’élections, ce qui est le cas aujourd’hui où M^{me} Marie-Hélène Fandrich est présente.

La secrétaire générale rappelle l’avis de vacance et l’appel à candidatures pour deux (2) postes de professeur·e·s à la Commission des études provenant de la

Faculté de communication et de la Faculté des sciences de l'éducation, et de trois (3) postes de professeur·e provenant de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de communication et de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources, envoyés le 16 mars 2026.

Les personnes représentant les professeures, professeurs à la Commission des études sont élues par l'ensemble des professeures, professeurs, alors que les personnes représentant les professeures, professeurs à la Sous-commission des ressources sont élues par les professeures, professeurs de la faculté concernée (École des sciences de la gestion, Faculté de communication et Faculté des sciences).

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par Michel Lacroix, Mathilde Cambron-Goulet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Véronique Fortier, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Désignation de scrutatrices, scrutateurs

Sur proposition d'Alejandro Lorite, appuyée par Thomas Maxwell, Eleonora Acerra, Benoit Jarige, Marine Le Mené Guigourès, Doris Jeannotte, Britta Starcke et Mónica Soto, qui acceptent, sont élu·e·s scrutatrices et scrutateurs.

Pour l'aide à la circulation dans la salle de vote : Jean-Pierre Mercier, Elizabeth Smith, Véronique Fortier, Pascal Ndinga.

Présentation de la liste officielle des candidatures reçues

La présidente d'élections présente la liste officielle des candidatures retenues par la directrice du Secrétariat des instances de l'Université, d'une part, et par la secrétaire générale du SPUQ, d'autre part, aux différents postes à pourvoir à la Commission des études et à la Sous-commission des ressources.

Désignation de (2) membres professeures, professeurs provenant de Faculté de communication et de la Faculté de l'éducation à la Commission des études de l'UQAM :

Faculté de communication

- Juliane Bertrand, professeure
École de langues

Faculté des sciences de l'éducation

- Émilie Tremblay-Wragg, professeure
Département de didactique

Désignation de (3) membres professeures, professeurs représentant les professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion, la Faculté de communication et la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources de l'UQAM :

École des sciences de la gestion

- Benoît Cherré, professeur
Département d'organisation et ressources humaines

Faculté de communication

- Kathleen Lévesque, professeure
École des médias

Faculté des sciences

- Geneviève Lefebvre, professeure
Département de mathématiques

Les candidates et candidats sont invité·e·s à présenter les raisons qui les ont amené·e·s à poser leur candidature, en disposant pour ce faire d'un maximum de trois (3) minutes.

Élections

La présidente d'élections, Mathilde Cambron-Goulet, invite les participantes et les participants à procéder au vote par scrutin secret.

Proclamation des résultats

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

COMMISSION DES ÉTUDES

Faculté de communication

Juliane Bertrand :	Votes pour :	119
	Votes contre :	3
	Vote annulé :	2

Juliane Bertrand est déclarée élue.

Faculté des sciences de l'éducation

Émilie Tremblay-Wragg :	Votes pour :	120
	Vote contre :	1
	Vote annulé :	3

Émilie Tremblay-Wragg est déclarée élue.

À la suite du comptage des votes par les scrutatrices, scrutateurs, les résultats suivants sont proclamés par la présidente d'élections :

SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

École des sciences de la gestion

Benoît Cherré :	Votes pour :	26
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Benoît Cherré est déclaré élu.

Faculté des sciences de communication

Kathleen Lévesque :	Votes pour :	20
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Kathleen Lévesque est déclarée élue.

Faculté des sciences

Geneviève Lefebvre :	Votes pour :	20
	Vote contre :	0
	Vote annulé :	0

Geneviève Lefebvre est déclarée élue.

La présidente d'élections remercie les commissaires sortants et félicite les personnes nouvellement élues.

Nomination et durée du mandat

La directrice du Secrétariat des instances prend la parole pour féliciter les personnes élues et annoncer que les représentant·e·s des professeures, professeurs à la Commission des études seront nommé·e·s le 21 mai 2026 par le Conseil d'administration pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 juin 2029, et les représentant·e·s des professeures, professeurs de l'École des sciences de la gestion, de la Faculté de communication et de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources seront nommé·e·s par la Commission des études le 5 mai 2026 pour un mandat prenant effet le 1^{er} juillet 2026 et se terminant le 30 juin 2029.

La présidente de l'assemblée d'élections remercie Marie-Hélène Fandrich d'avoir assisté à l'assemblée d'élections.

Levée de l'assemblée d'élections à 13 h 45.

9. Rapport des autres comités

9.1 Comité du SPUQ de lutte contre le racisme (CSLCR)

Myriame Martineau, professeure au Département de sociologie, rappelle les objectifs poursuivis par le comité, dont celui de lutter et d'agir contre le racisme systémique à l'UQAM. Elle co-coordonne le CSLCR avec Ndeye Dieynaba Ndiaye, professeure au Département des sciences juridiques, et Jean-Pierre Mercier, professeur au Département d'éducation et formation spécialisées. On apprend que le CSLCR a confié le mandat de co-coordination à Ndeye Dieynaba Ndiaye, à Carla Francisco, professeure au Département d'histoire de l'art, et à Michel Sayumwe, professeur au Département des sciences comptables. Le comité comprend vingt-trois (23) personnes professeures de plusieurs départements/écoles. Le plan d'action s'échelonne sur quelques années et consiste notamment à rédiger un memorandum à partir d'une recherche documentaire et empirique afin d'outiller la communauté uqamienne pour qu'elle agisse contre le racisme systémique.

Le comité de coordination et le CSLCR ont tenu de nombreuses rencontres au cours de l'année 2025-2026. Des rencontres ponctuelles avec les instances de l'UQAM, dont une rencontre avec la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel (VRADHO) et le Service du développement organisationnel (SDO) pour identifier les mesures à mettre en place afin de lutter contre le racisme à l'UQAM. La consultation institutionnelle sur la nouvelle politique n° 28 se tiendra de mi-mai à mi-octobre pour une adoption par le CA en janvier 2027. Myriame Martineau remercie les membres du CSLCR pour leur engagement et leur collaboration.

Deux activités ont été organisées pour rendre visibles les comportements racistes invisibilisés au sein de l'institution et de la société. De nombreuses personnes professeures provenant des sept facultés/école ont participé aux activités permettant de partager leurs expériences dans un cadre sécuritaire (« *safe space* »). Aussi, des partenariats interuniversitaires ont été développés : d'une part, avec des collègues de l'Université d'Ottawa, pour préparer le projet de recherche « Répondre au racisme en contexte universitaire : étude du travail de gestion des plaintes »; et, d'autre part, avec des collègues de l'UQO et de l'UQTR, pour préparer un atelier de discussion sur le thème « Femmes arabes et racisme au Québec : expérience, résistance et modèle ». Myriame Martineau termine son rapport en mentionnant que les démarches au sujet de la création d'une bourse sont en cours avec la Fondation de l'UQAM.

26AG589 RAPPORT DU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME

Proposition du Comité exécutif

ATTENDU le rapport de la professeure Myriame Martineau, représentante des membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport du Comité du SPUQ contre le racisme;

REMERCIE la professeure Myriame Martineau pour la présentation de ce rapport, ainsi que les membres du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme pour le travail de sensibilisation auprès de la communauté universitaire pour l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.2 Comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi « CPAÉE »

Martin Petitclerc, professeur au Département d'histoire et représentant de la Faculté des sciences humaines au Conseil exécutif du SPUQ, présente le bilan des travaux du Comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi (CPAÉE). Il siège au sein de ce comité au côté de la professeure Ndeye Dieynaba Ndiaye, du Département des sciences juridiques, et du professeur Olivier Greusard, du Département des sciences comptables. Le CPAÉE est également constitué des directrices du Service du personnel enseignant (SPE) et du SDO.

Encadré par la loi et par l'article 20 de la convention collective SPUQ-UQAM 2022-2027, le comité avait pour mandat, en 2025-2026, d'élaborer un plan d'action et un programme d'accès à l'emploi. Douze réunions de travail ont permis d'analyser la sous-représentation des cinq groupes visés par la loi (femmes, minorités visibles, autochtones, personnes en situation de handicap et minorités ethniques). L'analyse s'appuie sur le croisement des questionnaires d'autodéclaration des professeur·e·s de l'UQAM et des données de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse, comparativement au bassin de recrutement pour les emplois exigeant des doctorats au Canada. Il a été constaté que si l'UQAM atteint la représentativité pour les femmes, des efforts restent à faire pour les autres groupes, particulièrement pour les minorités visibles.

L'intervention de Jean-Pierre Mercier permet d'apprendre que le rapport du CPAÉE n'est pas publié ni présenté aux instances de l'UQAM. Elle permet également de préciser que le plan d'action consiste essentiellement en un accompagnement des assemblées départementales pour rendre leur procédure d'embauche conforme à la loi et de sensibiliser les membres du corps professoral aux enjeux de l'accessibilité à l'égalité à l'emploi.

26AG590 RAPPORT DU COMITÉ PARITAIRE SUR L'ACCÈS À L'ÉGALITÉ EN EMPLOI « PAÉE »

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la présentation du plan d'action émanant des travaux effectués par le comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi (clause 29.01 de la convention collective);

ATTENDU l'importance de poursuivre les démarches pour favoriser l'accès à l'égalité en emploi;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport des membres professoraux du comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi;

REMERCIE Martin Petitclerc, Ndeye Dieynaba Ndiaye et Olivier Greusard pour le travail effectué au sein du comité paritaire sur l'accès à l'égalité en emploi et pour la présentation du rapport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9.3 Rapport de la « Tournée des départements 2025-2026 »

Ève Lamoureux, professeure du Département d'histoire de l'art, et Julien Troiville, professeur du Département de marketing, respectivement conseillère et conseiller au SPUQ, ont mené une tournée départementale afin de recueillir les commentaires des membres du corps professoral sur leurs conditions de travail. La participation a été particulièrement forte, puisque 39 des 40 départements ont été visités. Pour préparer ces échanges, la majorité des personnes déléguées avaient préalablement consulté les collègues de leur département.

Trois thématiques émergent de ces discussions. La lourdeur des tâches : surcharge liée aux trois composantes de la tâche professorale et multiplication des tâches connexes. L'effritement de la collégialité : constat d'une perte d'autonomie professionnelle et de souveraineté départementale. Le manque de ressources : insuffisances des ressources mises à la disposition du corps professoral.

De nombreux exemples ont été rapportés pour illustrer les difficultés associées à ces trois catégories. Enfin, les membres sont invités à participer aux rencontres qui se tiendront l'an prochain. Ces rencontres permettront de définir les priorités en vue de la prochaine négociation de la convention collective.

26AG591 RAPPORT « TOURNÉE DES DÉPARTEMENTS »

Proposition du Conseil exécutif

ATTENDU la nomination de la professeure Ève Lamoureux à titre de conseillère au Comité exécutif du SPUQ pour l'année 2025-2026;

ATTENDU la nomination du professeur Julien Troiville à titre de conseiller du Comité exécutif du SPUQ pour l'année 2025-2026;

ATTENDU la tournée des départements et écoles au cours de l'hiver 2026;

ATTENDU le rapport de la tournée des départements et écoles d'Ève Lamoureux et de Julien Troiville;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REÇOIVE le rapport de la tournée des départements et écoles d'Ève Lamoureux et de Julien Troiville;

REMERCIE la professeure Ève Lamoureux et le professeur Julien Troiville pour le travail effectué à titre de conseillère, conseiller du Comité exécutif au cours de l'année 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10. Motions de remerciements

26AG592 MOTION DE REMERCIEMENTS À LA PROFESSEURE MYRIAME MARTINEAU, POUR SA PARTICIPATION AU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME COMME MEMBRE ET COORDONNATRICE

ATTENDU les mandats consécutifs effectués par la professeure Myriame Martineau depuis le démarrage du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme, d'abord comme membre, puis à titre de coordonnatrice du comité;

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le mercredi 29 avril 2026, à 9 h 30, en la salle CO-R500 du Cœur des sciences.

ATTENDU l'implication constante de la professeure dans l'avancement et la mise en œuvre des recherches et des activités importantes menées par le Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

ATTENDU l'engagement indéfectible dont elle a fait preuve pour combattre le racisme sous toutes ses formes depuis le début des travaux du comité;

ATTENDU l'importance de la contribution de la professeure Myriame Martineau à ce comité pour éradiquer le racisme à l'UQAM et la constance de sa participation;

Sur proposition de Eleonora Acerra, appuyée par Audrey Dahl,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement la professeure pour toutes les années passées à défendre la mission cruciale du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme et pour la qualité du travail réalisé;

SOULIGNE l'authenticité de son écoute auprès des collègues ainsi que la ténacité de son action visant à améliorer les conditions de travail du corps professoral afin que l'Université devienne un milieu exempt de racisme;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG593 MOTION DE REMERCIEMENTS AU PROFESSEUR JEAN-PIERRE MERCIER, POUR SA PARTICIPATION AU COMITÉ DU SPUQ DE LUTTE CONTRE LE RACISME COMME MEMBRE ET CO-COORDONNATEUR

ATTENDU le travail de co-coordination effectué par le professeur Jean-Pierre Mercier au cours des deux dernières années au sein du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

ATTENDU la fin de son mandat à ce titre afin d'assurer la direction de son département;

ATTENDU l'implication du professeur dans l'organisation des rencontres du comité et dans la mise en œuvre des activités importantes menées par le Comité du SPUQ de lutte contre le racisme;

ATTENDU l'importance de la participation des collègues aux travaux de ce comité pour éradiquer le racisme à l'université;

Sur proposition de Martin Petitclerc, appuyée par Emily Rosales,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE le professeur Jean-Pierre Mercier pour son implication dans la co-coordination des activités du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme et pour la qualité des tâches réalisées;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG594 MOTIONS DE REMERCIEMENTS AUX PROFESSEUR·E·S AYANT PRÉSIDÉ LES CONSEILS SYNDICAUX 2025-2026 ET LES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES DU SPUQ 2025-2026, ET AUX PROFESSEUR·E·S AYANT APPORTÉ LEUR SOUTIEN LORS DES RÉUNIONS SYNDICALES

ATTENDU l'importance de la qualité de la présidence d'assemblée pour préserver le caractère démocratique des assemblées syndicales;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les professeures Mathilde Cambron-Goulet, Mónica Soto et Audrey Dahl, et par le professeur Frédéric Quesnel à titre de président·e·s des Conseils syndicaux;

ATTENDU la qualité du travail effectué par le professeur Xavier Lafrance à titre de président de l'assemblée générale extraordinaire du 23 octobre 2025 et de l'assemblée générale du 27 novembre 2025 et par la professeure Mathilde Cambron-Goulet à titre de présidente de l'assemblée générale statutaire 2025-2026;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les scrutatrices et scrutateurs Eleonora Acerra, Isabelle Atkins, Rémi Bachand, Mathilde Cambron-Goulet, Benoît Cherré, Audrey Dahl, Louis Gaudreau, Rodolphe Gonzalès, Jean-François Hamel, Jonathan Hope, Kathleen Lévesque, Thomas Maxwell, Fabien Richert, Marlon Seror, Mónica Soto, Ndeye Dieyenaba Ndiaye, Britta Starke;

ATTENDU la qualité du travail effectué par les professeur·e·s à l'inscription des membres aux réunions de l'Assemblée générale 2025-2026 et du Conseil syndical 2025-2026 Doris Jeannotte, Benoit Jarige, Julie Lavigne, Marine Le Mené Gigourès, Matthieu Gruson, Kathleen Lévesque, Rachael Linberg,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement les professeur·e·s Audrey Dahl, Mathilde Cambron-Goulet, Xavier Lafrance et Frédéric Quesnel ainsi que Mónica Soto pour avoir présidé les assemblées syndicales 2025-2026;

REMERCIE les professeur·e·s Eleonora Acerra, Isabelle Atkins, Rémi Bachand, Mathilde Cambron-Goulet, Benoît Cherré, Audrey Dahl, Louis Gaudreau, Rodolphe Gonzalès, Jean-François Hamel, Jonathan Hope, Kathleen Lévesque, Thomas Maxwell, Fabien Richert, Marlon Seror, Mónica Soto, Ndeye Dieyenaba Ndiaye, Britta Starke; les professeur·e·s Doris Jeannotte, Benoit Jarige, Julie Lavigne, Marine Le Mené Gigourès, Matthieu Gruson, Kathleen Lévesque, Rachael Linberg pour leur contribution au bon déroulement des réunions syndicales 2025-2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG595 MOTION DE REMERCIEMENTS À MARTIN L'ABBÉ, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Martin l'Abbé à titre de représentant de la Faculté de communication à la Sous-commission des ressources;

ATTENDU la collégialité dont il a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;

ATTENDU sa participation aux rencontres de concertation;

ATTENDU l'importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Martin l'Abbé pour son engagement à défendre la mission académique de l'UQAM à la Sous-commission des ressources;
- SOULIGNE la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources;
- LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG596 MOTION DE REMERCIEMENTS À MICHEL G. LANGLOIS, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

- ATTENDU le mandat effectué par le professeur Michel G. Langlois à titre de représentant de l'École des sciences de la gestion à la Sous-commission des ressources;
- ATTENDU l'engagement dont il a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;
- ATTENDU sa participation aux rencontres de concertation;
- ATTENDU l'importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Michel G. Langlois pour son engagement à défendre la mission académique de l'UQAM à la Sous-commission des ressources;
- SOULIGNE la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources;
- LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG597 MOTION DE REMERCIEMENTS À FABRICE LARRIBE, POUR SA PARTICIPATION À LA SOUS-COMMISSION DES RESSOURCES

- ATTENDU les mandats effectués au cours des années par le professeur Fabrice Larribe à titre de représentant de la Faculté des sciences à la Sous-commission des ressources;
- ATTENDU l'importance du principe de péréquation spécifique au modèle de répartition des ressources à l'UQAM;
- ATTENDU l'engagement indéfectible dont il a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;
- ATTENDU sa participation aux rencontres de concertation;
- ATTENDU l'importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Fabrice Larribe pour les années passées à défendre la mission académique de l'UQAM à la Sous-commission des ressources;

SOULIGNE la qualité de son implication à la Sous-commission des ressources;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG598 MOTION DE REMERCIEMENTS À VÉRONIQUE FORTIER, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU les mandats effectués par la professeure Véronique Fortier à titre de commissaire représentant le corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU l'engagement dont elle a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;

ATTENDU la constance de sa participation aux rencontres de concertation;

ATTENDU l'importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Véronique Fortier pour sa disponibilité et sa générosité à discuter avec les collègues des enjeux touchant la mission académique traités par la Commission des études;

SOULIGNE le dynamisme et la constance de son implication à la Commission des études;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG599 MOTION DE REMERCIEMENTS À BENOÎT CORDELIER, POUR SA PARTICIPATION À LA COMMISSION DES ÉTUDES

ATTENDU le mandat effectué par le professeur Benoît Cordelier à titre de commissaire représentant le corps professoral à la Commission des études;

ATTENDU l'engagement dont il a fait preuve pour défendre la mission académique de l'UQAM;

ATTENDU sa participation aux rencontres de concertation;

ATTENDU l'importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l'UQAM;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Benoît Cordelier pour son engagement à défendre la mission académique à la Commission des études;

SOULIGNE la qualité de son implication à la Commission des études;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG600 MOTION DE REMERCIEMENTS À SAIDATOU DICKO, POUR SA PARTICIPATION AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’UQAM

- ATTENDU les deux mandats effectués par la professeure Saidatou Dicko à titre de représentante des professeures, professeurs au Conseil d’administration de l’UQAM;
- ATTENDU l’engagement indéfectible dont elle a fait preuve pour défendre la mission académique de l’UQAM;
- ATTENDU qu’elle a accepté de poursuivre son engagement envers la communauté uqamienne en siégeant au Conseil d’administration dans l’attente d’un décret du gouvernement du Québec pour nommer les personnes professeures élues à ce poste le 27 novembre 2025, alors que son mandat a pris fin en mars dernier;
- ATTENDU la constance de sa participation aux rencontres de concertation;
- ATTENDU l’importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Michel Lacroix, appuyée par Véronique Fortier,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Saidatou Dicko pour sa disponibilité et sa générosité à discuter avec les collègues des enjeux touchant la mission académique traités par le Conseil d’administration de l’UQAM;
- SOULIGNE la qualité et la constance de son implication au Conseil d’administration de l’UQAM;
- LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L’UNANIMITÉ

26AG601 MOTION DE REMERCIEMENTS À LUCIE LAMARCHE, POUR SA PARTICIPATION AU CONSEIL D’ADMINISTRATION DE L’UQAM

- ATTENDU les deux mandats effectués par la professeure Lucie Lamarche à titre de représentante des professeures, professeurs au Conseil d’administration de l’UQAM;
- ATTENDU que dans le cadre de son mandat, elle a aussi siégé au Comité exécutif de l’UQAM;
- ATTENDU la vigilance et l’engagement indéfectible dont elle a fait preuve pour défendre la mission académique de l’UQAM;
- ATTENDU qu’elle a accepté de poursuivre son engagement envers la communauté uqamienne en siégeant au Conseil d’administration dans l’attente d’un décret du gouvernement du Québec pour nommer les personnes professeures élues à ce poste le 27 novembre 2025, alors que son mandat a pris fin en mars dernier;
- ATTENDU la constance de sa participation aux rencontres de concertation;
- ATTENDU l’importance de la participation des professeures, professeurs aux instances de l’UQAM;

Sur proposition de Rémi Bachand, appuyée par Martin Petitclerc,

IL EST RÉSOLU QUE L’ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Lucie Lamarche pour sa disponibilité et sa générosité à discuter avec les collègues des enjeux touchant la mission académique traités par le Conseil d'administration de l'UQAM;
- SOULIGNE la qualité et la constance de son implication au Comité exécutif du l'UQAM et au Conseil d'administration de l'UQAM;
- LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG602 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR RÉMI BACHAND, REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DE SCIENCE POLITIQUE ET DE DROIT AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

- ATTENDU le mandat effectué par le professeur Rémi Bachand à titre de représentant des professeur·e·s de la Faculté de science politique et de droit au Conseil exécutif du SPUQ;
- ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;
- ATTENDU les ateliers de formation à la présidence d'assemblée qu'il a donnés au cours des dernières années;
- ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur·e·s;
- ATTENDU la constance de sa participation aux diverses manifestations visant à défendre le droit à la syndicalisation des travailleurs, travailleuses;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Francis Dupuis-Déri,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- REMERCIE chaleureusement Rémi Bachand pour la qualité de son engagement au Conseil exécutif, pour sa disponibilité à tenir des ateliers de formation à la présidence d'assemblée et pour sa solidarité aux causes syndicales;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG603 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR MARTIN PETITCLERC, REPRÉSENTANT DE LA FACULTÉ DES SCIENCES HUMAINES AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

- ATTENDU les mandats effectués par le professeur Martin Petitclerc à titre de représentant des professeur·e·s de la Faculté des sciences humaines au Conseil exécutif du SPUQ;
- ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;
- ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur·e·s;
- ATTENDU la constance de sa participation aux diverses manifestations visant à défendre le droit à la syndicalisation des travailleurs, travailleuses;

Sur proposition de Geneviève Dorais, appuyée par Emily Rosales,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Martin Petitclerc pour la qualité de son engagement au Conseil exécutif et pour sa solidarité aux causes syndicales.

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG604 MOTION DE REMERCIEMENTS POUR VIRGINIE THÉRIALT, REPRÉSENTANTE DE LA FACULTÉ DES SCIENCES DE L'ÉDUCATION AU CONSEIL EXÉCUTIF DU SPUQ

ATTENDU le mandat effectué par la professeure Virginie Thériault à titre de représentante des professeur·e·s de la Faculté des sciences de l'éducation au Conseil exécutif du SPUQ;

ATTENDU sa participation active aux rencontres du Conseil exécutif, du Conseil syndical et aux Assemblées générales du SPUQ;

ATTENDU son dynamisme dans la mobilisation des membres du SPUQ à participer aux activités syndicales;

ATTENDU son engagement à l'amélioration des conditions de travail des professeur·e·s;

ATTENDU la constance de sa participation aux diverses manifestations visant à défendre le droit à la syndicalisation des travailleurs, travailleuses;

Sur proposition de Jean-Pierre Mercier, appuyée par Émilie Tremblay-Wragg,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Virginie Thériault pour la qualité de son engagement au Conseil exécutif et pour sa solidarité aux causes syndicales;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG605 MOTION DE REMERCIEMENT POUR ALEJANDRO LORITE, TROISIÈME VICE-PRÉSIDENT DU COMITÉ EXÉCUTIF DU SPUQ

ATTENDU la fin du mandat du professeur Alejandro Lorite et l'immense travail effectué au cours des dernières années à titre de conseiller, président intérimaire et troisième vice-président du Comité exécutif du SPUQ;

ATTENDU sa contribution soutenue à la défense des conditions de travail des professeur·e·s et à la valorisation des relations intersyndicales à l'UQAM;

ATTENDU l'excellence de son travail politique auprès des interlocuteurs du SPUQ, effectué tant au sein de l'université qu'extra-muros, et la remarquable ténacité dont il a fait preuve dans ses plaidoyers lors des comités de travail tenus avec la direction;

ATTENDU la rigueur intellectuelle de ses analyses et son incomparable talent de rédaction dont il a fait profiter la collectivité à travers, notamment, les résolutions des instances syndicales, le mémoire du SPUQ concernant le financement des universités (2023), et les *Dialogues solidaires*;

ATTENDU son leadership mobilisateur, démontré par le soutien de plus de 2000 signataires à la lettre ouverte publiée dans *La Presse*, permettant de rallier les universitaires du Québec pour contrer le projet de loi n° 44 « Loi modifiant principalement la Loi sur le ministère de l'Économie et de l'Innovation en matière de recherche » (2024), d'influencer les arguments soutenus en commission parlementaire et de sensibiliser la population à l'importance de l'autonomie et de la diversité de la recherche scientifique;

ATTENDU l'ardeur déployée dans toutes les dimensions des rôles syndicaux qu'il a assumés et la constance de son engagement;

Sur proposition de Geneviève Hervieux, appuyée par Emily Rosales,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

REMERCIE chaleureusement Alejandro Lorite pour la qualité de son implication au Comité exécutif du SPUQ au cours des quatre dernières années;

SOULIGNE son talent singulier et sa détermination pour l'avancement de la mission universitaire dans le respect des valeurs humanistes;

LUI SOUHAITE le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

26AG606 MOTION DE FÉLICITATIONS POUR CATHERINE GOSSELIN, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DU SPUQ

ATTENDU la fin du troisième mandat consécutif de la professeure Catherine Gosselin au poste de secrétaire générale du SPUQ et le travail colossal qu'elle a effectué comme membre du Comité exécutif du SPUQ durant neuf ans pour la défense des droits du corps professoral de l'UQAM;

ATTENDU le rôle essentiel de la professeure Catherine Gosselin comme membre du Comité de négociation lors du renouvellement des conventions collectives SPUQ-UQAM 2013-2018, 2018-2022, 2022-2027;

ATTENDU en particulier la détermination de la professeure Gosselin à défendre les conditions de travail des membres du SPUQ, et la lutte acharnée qu'elle a menée pour la reconnaissance des collègues maîtres de langue, à titre de personnes professeures lors du renouvellement de la convention collective 2022-2027;

ATTENDU son attachement profond envers le modèle de fonctionnement collégial et participatif de l'UQAM, qui s'est traduit concrètement par une attention rigoureuse au respect du modèle uqamien et son application stricte par la direction de l'UQAM et ses services, ainsi que sa défense passionnée des instances de l'UQAM, telles que la Commission des études, la Sous-commission des ressources et le Conseil d'administration;

ATTENDU la qualité, la constance, le professionnalisme et l'empathie qui ont caractérisé l'accompagnement offert par la professeure Catherine Gosselin aux membres du SPUQ et son soutien constant à l'organisation de leur travail;

Sur proposition unanime du Comité exécutif du SPUQ,

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- SALUE** chaleureusement la professeure Catherine Gosselin pour son exceptionnelle contribution au Comité exécutif du SPUQ et auprès du corps professoral, incarnant personnellement et au quotidien la maxime « SPUQ, fer de lance historique du syndicalisme universitaire » dans chacun de ses gestes;
- RECONNAISSE** l'importance de son soutien à la réalisation de la mission universitaire de l'UQAM comme université publique francophone et à ses valeurs d'accessibilité, et à l'avancement de la cause syndicale et au travail de ses collègues œuvrant dans les instances et comités du SPUQ et dans les instances et comités collégiaux de l'UQAM;
- LA REMERCIE** sincèrement pour son implication marquée par la qualité du travail accompli, la rigueur et le souci du détail, et pour sa grande disponibilité envers ses collègues et l'ensemble du corps professoral au cours des neuf dernières années à titre de secrétaire générale du SPUQ;
- LUI SOUHAITE** le meilleur succès dans ses projets à venir.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

On passe au point 13 « Élections » (heure fixe)

13. Élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ

L'ouverture de l'assemblée d'élections aux instances du SPUQ étant fixée à 14 h 30, suivie de l'ouverture des pôles à 15 h, le point 13 de l'ordre du jour est devancé.

Ouverture de l'Assemblée d'élections

La secrétaire générale, Catherine Gosselin, mentionne que les membres ont adopté plus tôt un protocole pour le déroulement de l'assemblée d'élections aux instances du SPUQ (voir le point 5 de l'ordre du jour). Elle rappelle l'article 14 des Statuts et règlements du SPUQ précisant notamment que les membres du Comité exécutif sont élus par l'ensemble du corps professoral, alors que les membres du Conseil exécutif sont élus par les collègues de leur faculté ou école respective. Les mandats sont de trois ans. La période de mise en nomination pour les postes vacants se termine à l'ouverture de l'élection pour ces postes.

Désignation d'une présidente, d'un président d'élections et d'une secrétaire, d'un secrétaire d'élections

Sur proposition de Catherine Gosselin, appuyée par appuyée par Francis Dupuis-Déri, Mathilde Cambron-Goulet, qui accepte, est élue présidente d'élections.

Sur proposition de Mathilde Cambron-Goulet, appuyée par Doris Jeannotte, Catherine Gosselin, qui accepte, est élue secrétaire d'élections.

Mathilde Cambron-Goulet rappelle le protocole du déroulement des élections et invite les personnes greffières à poser les scellés sur les urnes et à enregistrer leur numéro au registre prévu à cet effet.

La liste officielle des candidatures reçues aux différents postes à pourvoir, tant au Comité exécutif qu'au Conseil exécutif, a été insérée dans le dossier de la réunion.

La présidente d'élections demande si des personnes veulent poser leur candidature. Elle fait la lecture de la liste officielle des candidatures.

Au Comité exécutif

3 ^e vice-présidence	Vincent Romani Département de science politique et de droit
Secrétariat général	Saidatou Dicko Département des sciences comptables

Au Conseil exécutif :

Faculté de science politique et droit	Francis Dupuis-Déri Département de science politique
Faculté des sciences de l'éducation	Eleonora Acerra Département de didactique des langues
Faculté des sciences humaines	Marine Le Mené Guigourès Département de linguistique

La présidente d'élections met fin à la période de mise en candidature, les personnes candidates aux postes au Comité exécutif et au Conseil exécutif sont ensuite invitées à présenter les raisons qui les ont amenées à le faire.

Conformément au protocole, les pôles sont ouverts à 15 h.

Les résultats du vote ont été annoncés dans un communiqué du SPUQ dans la soirée du 30 avril.

Reprise de l'ordre du jour de l'Assemblée générale statutaire 2025-2026.

11. L'importance des structures collégiales et participatives de l'UQAM et l'exercice de la liberté académique des personnes professeures

Alejandro Lortite, 3^e vice-président, rappelle les principales menaces aux principes structurants de l'université, soit la liberté académique et la collégialité, telles qu'elles sont exposées dans les 10 attendus du projet de résolution. Le principe de la liberté académique est un principe ancré dans la convention collective, mais l'exercice effectif de la liberté académique est conditionné par le fonctionnement de l'université. Alejandro Lorite souligne, à cet effet, que les pratiques de gouvernance ont un impact direct sur l'exercice de la liberté académique, alors que le discours adopté par les gestionnaires des universités vise à réduire la collégialité à un comportement qu'il faut surveiller et contrôler. Le projet de résolution vise à reprendre le contrôle sur le discours de la collégialité en s'alignant notamment sur la recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur.

L'IMPORTANCE DES STRUCTURES COLLÉGIALES ET PARTICIPATIVES POUR L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE DANS LE CADRE DE LA MISSION DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU l'article n° 5 de la Convention collective SPUQ-UQAM, qui consacre la liberté universitaire des personnes professeures;
- [2] ATTENDU que selon la *Loi sur la liberté académique en milieu universitaire*, « [l]e droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à

l'accomplissement de la mission d'un établissement d'enseignement. »;

- [3] ATTENDU que la liberté académique est donc un droit collectif de l'ensemble de la communauté universitaire, qui s'exerce individuellement, notamment par les personnes professeurs, relativement à la mission de l'institution universitaire;
- [4] ATTENDU par ailleurs, que la *Recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* de 1997 stipule spécifiquement que « l'autonomie est l'expression institutionnelle des libertés académiques et une condition nécessaire pour que les enseignants et les établissements de l'enseignement supérieur puissent s'acquitter des fonctions qui leur incombent »;
- [5] ATTENDU que cette même Déclaration précise que « [l']autogestion, la collégialité et une direction académique appropriée sont des éléments essentiels d'une véritable autonomie des établissements d'enseignement supérieur »;
- [6] ATTENDU que l'exercice individuel de la liberté académique, dans l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité, dépend ainsi des structures de gestion institutionnelle qui garantissent concrètement l'autonomie de l'université dans la société contre les pressions politiques et économiques que subissent les membres de la communauté universitaire et en particulier les personnes professeurs;
- [7] ATTENDU qu'à l'UQAM la mise en œuvre de l'autonomie universitaire par l'autogestion et la gestion participative s'incarne à tous les paliers de l'UQAM dans un mode de gouvernement participatif et paritaire qui exige la participation active et extensive des personnes professeurs dans le cadre de leur tâche professorale conventionnée, aux côtés de la recherche et de l'enseignement;
- [8] ATTENDU que les structures collégiales et participatives des programmes, des départements, des facultés, et de l'université, telles qu'elles sont garanties par les règlements et les conventions collectives, sont affaiblies en pratique par le manque de ressources, la diminution du soutien administratif local, et la charge de travail croissante qui en résulte pour les personnes professeurs;
- [9] ATTENDU que la fragilité du mode de gestion collégiale et participative en l'absence de conditions de travail qui facilitent l'implication professorale favorise un transfert des décisions depuis les mécanismes délibératifs collégiaux vers les services administratifs et la direction;
- [10] ATTENDU que le soutien administratif et logistique à la recherche et à la création est essentiel à l'équilibre des composantes de la tâche professorale, et en particulier à l'implication active des personnes professeurs dans les structures qui assurent les prises de décision autonomes et locales affectant la tâche professorale;
- [11] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- [12] RAPPELLE que le mode de gestion collégiale et participatif est historiquement lié à la constitution de l'UQAM, que les Assemblées départementales sont les instances décisionnelles collégiales fondamentales pour la gestion de la tâche professorale, et que les Comités de programme(s) sont les organes primordiaux pour le développement et la gestion des programmes académiques;

- [13] RAPPELLE que les instances académiques institutionnelles (Commission des études et Sous-commission des ressources) et les organes de gestion académique facultaires et départementales (Assemblées départementales, Conseils académiques facultaires, et Comités de programmes) sont conventionnées et conditionnent la tâche professorale détaillée à l'article 10 de la Convention collective SPUQ-UQAM;
- [14] RÉAFFIRME que la vitalité des structures de gestion académique collégiales et participatives est essentielle à la garantie de la liberté académique des personnes professeurs de l'UQAM;
- [15] SALUE l'implication active des membres qui servent la communauté professorale et universitaire dans les directions académiques, les instances universitaires, les comités institutionnels, facultaires et départementaux, pour leur contribution décisive au maintien du modèle de gestion collégiale et participative de l'UQAM;
- [16] DÉNONCE la diminution du soutien administratif local aux Départements et aux programmes tels que rapportée dans les [*Dialogues solidaires*](#) publiés par le SPUQ;
- [17] EXIGE que le Vice-rectorat à la vie académique, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion, le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, le Vice-rectorat à l'administration et aux finances, et le Vice-rectorat aux systèmes d'information augmentent les ressources nécessaires au soutien de la tâche professorale, et notamment en termes de soutien administratif;
- [19] ENCOURAGE les membres à s'investir dans la mesure de leur capacité dans les structures collégiales et participatives de l'UQAM.

AMENDEMENT

Sur proposition de Saidatou Dicko, appuyée par Mónica Soto, on ajoute un élément à l'effet de transmettre la résolution aux membres du Conseil d'administration de l'UQAM.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

26AG607 L'IMPORTANCE DES STRUCTURES COLLÉGIALES ET PARTICIPATIVES POUR L'EXERCICE DE LA LIBERTÉ ACADÉMIQUE DANS LE CADRE DE LA MISSION DE L'UQAM

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU l'article n° 5 de la Convention collective SPUQ-UQAM, qui consacre la liberté universitaire des personnes professeurs;
- [2] ATTENDU que selon la *Loi sur la liberté académique en milieu universitaire*, « [l]e droit à la liberté académique universitaire est le droit de toute personne d'exercer librement et sans contrainte doctrinale, idéologique ou morale, telle la censure institutionnelle, une activité par laquelle elle contribue à l'accomplissement de la mission d'un établissement d'enseignement. »;
- [3] ATTENDU que la liberté académique est donc un droit collectif de l'ensemble de la communauté universitaire, qui s'exerce individuellement, notamment par les personnes professeurs, relativement à la mission de l'institution universitaire;

- [4] ATTENDU par ailleurs, que la *Recommandation de l'UNESCO sur la condition du personnel enseignant de l'enseignement supérieur* de 1997 stipule spécifiquement que « l'autonomie est l'expression institutionnelle des libertés académiques et une condition nécessaire pour que les enseignants et les établissements de l'enseignement supérieur puissent s'acquitter des fonctions qui leur incombent »;
- [5] ATTENDU que cette même Déclaration précise que « [l']autogestion, la collégialité et une direction académique appropriée sont des éléments essentiels d'une véritable autonomie des établissements d'enseignement supérieur »;
- [6] ATTENDU que l'exercice individuel de la liberté académique, dans l'enseignement, la recherche et le service à la collectivité, dépend ainsi des structures de gestion institutionnelle qui garantissent concrètement l'autonomie de l'université dans la société contre les pressions politiques et économiques que subissent les membres de la communauté universitaire et en particulier les personnes professeures;
- [7] ATTENDU qu'à l'UQAM la mise en œuvre de l'autonomie universitaire par l'autogestion et la gestion participative s'incarne à tous les paliers de l'UQAM dans un mode de gouvernement participatif et paritaire qui exige la participation active et extensive des personnes professeures dans le cadre de leur tâche professorale conventionnée, aux côtés de la recherche et de l'enseignement;
- [8] ATTENDU que les structures collégiales et participatives des programmes, des départements, des facultés, et de l'université, telles qu'elles sont garanties par les règlements et les conventions collectives, sont affaiblies en pratique par le manque de ressources, la diminution du soutien administratif local, et la charge de travail croissante qui en résulte pour les personnes professeures;
- [9] ATTENDU que la fragilité du mode de gestion collégiale et participative en l'absence de conditions de travail qui facilitent l'implication professorale favorise un transfert des décisions depuis les mécanismes délibératifs collégiaux vers les services administratifs et la direction;
- [10] ATTENDU que le soutien administratif et logistique à la recherche et à la création est essentiel à l'équilibre des composantes de la tâche professorale, et en particulier à l'implication active des personnes professeures dans les structures qui assurent les prises de décision autonomes et locales affectant la tâche professorale;
- [11] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- [12] RAPPELLE que le mode de gestion collégiale et participatif est historiquement lié à la constitution de l'UQAM, que les Assemblées départementales sont les instances décisionnelles collégiales fondamentales pour la gestion de la tâche professorale, et que les Comités de programme(s) sont les organes primordiaux pour le développement et la gestion des programmes académiques;
- [13] RAPPELLE que les instances académiques institutionnelles (Commission des études et Sous-commission des ressources) et les organes de gestion académique facultaires et départementales (Assemblées départementales, Conseils académiques facultaires, et Comités de programmes) sont conventionnées et conditionnent la tâche professorale détaillée à l'article 10 de la Convention collective SPUQ-UQAM;

- [14] RÉAFFIRME que la vitalité des structures de gestion académique collégiales et participatives est essentielle à la garantie de la liberté académique des personnes professeurs de l'UQAM;
- [15] SALUE l'implication active des membres qui servent la communauté professorale et universitaire dans les directions académiques, les instances universitaires, les comités institutionnels, facultaires et départementaux, pour leur contribution décisive au maintien du modèle de gestion collégiale et participative de l'UQAM;
- [16] DÉNONCE la diminution du soutien administratif local aux Départements et aux programmes tels que rapportée dans les [*Dialogues solidaires*](#) publiés par le SPUQ;
- [17] EXIGE que le Vice-rectorat à la vie académique, le Vice-rectorat à la recherche, à la création et à la diffusion, le Vice-rectorat au développement humain et organisationnel, le Vice-rectorat à l'administration et aux finances, et le Vice-rectorat aux systèmes d'information augmentent les ressources nécessaires au soutien de la tâche professorale, et notamment en termes de soutien administratif;
- [19] ENCOURAGE les membres à s'investir dans la mesure de leur capacité dans les structures collégiales et participatives de l'UQAM;
- [20] TRANSMETTE cette résolution aux membres du Conseil d'administration.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

12. Bureau du respect des personnes et Politique n° 42 : une réforme plus que nécessaire

Geneviève Hervieux contextualise le projet de résolution en soulignant que les instances du SPUQ dénoncent depuis plusieurs années les nombreux problèmes liés au fonctionnement du Bureau du respect des personnes (BRP – anciennement BIPH : « Bureau d'intervention et de prévention en matière de harcèlement) et le manque de confiance qui résulte du partage d'informations avec les services, dont celui du personnel enseignant. Depuis au moins six ans, les instances du SPUQ adoptent des résolutions pour dénoncer, entre autres, les impacts négatifs des pratiques du BIPH sur les personnes professeurs. On apprend que les autres syndicats et associations étudiantes soulèvent aussi les problèmes de fonctionnement du BRP. Malgré les doléances de la communauté et les griefs syndicaux, la direction de l'UQAM tarde depuis trop longtemps à agir.

La présidente mentionne que les pratiques du BRP affectent négativement tant les personnes plaignantes (victimes et témoins) que les personnes mises en cause. L'effet dévastateur des pratiques du BRP sur les membres de la communauté n'est plus tolérable. Le projet de résolution expose clairement les actions menées par le SPUQ au cours des dernières années et propose des pistes de solutions.

On apprend que Sophie Meunier et Isaac Bazié, membres représentant le SPUQ au comité institutionnel de la Politique n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement », porteront les demandes de cette résolution lors de la prochaine réunion. Geneviève Hervieux invite les personnes déléguées à discuter de la résolution en assemblée départementale pour que soit adoptée une résolution interpellant le rectorat et le vice-rectorat au Développement humain et organisationnel à agir promptement pour l'amélioration du fonctionnement du BRP. Elle suggère que les résolutions des assemblées départementales soient transmises au SPUQ.

La présidente souligne l'importance d'agir collectivement pour diminuer les répercussions négatives des pratiques du BRP. Le respect de la confidentialité des personnes s'avère essentiel, tout comme la mise en place d'un programme de prévention primaire basé sur les données de recherche.

Période de questions

Saidatou Dicko, commissaire professorale au Conseil d'administration (CA) mentionne qu'un point concernant le BIPH figure au registre des suivis du CA depuis plus d'un an. Elle rapporte que la direction se limite à répondre que les travaux sont en cours chaque fois qu'elle est interrogée sur leur état d'avancement. Elle se désole que le dossier de la P42 ait été remis au Comité de gouvernance, puisque le rôle de ce comité consiste à s'assurer de l'efficacité du fonctionnement du Conseil d'administration. Saidatou Dicko demande que les instances du SPUQ se penchent sur les dossiers relayés au Comité de gouvernance pour éviter une transformation en catimini du fonctionnement de l'UQAM.

Une professeure demande des précisions sur le rôle du SPUQ dans le cas des plaintes croisées pour assurer une défense impartiale de personnes en opposition lors des rencontres du Comité des relations de travail, alors que les témoignages sont confidentiels. La professeure demande si le SPUQ collige des données sur le nombre de membres qui ont recours à des avocats externes pour ne pas avoir eu gain de cause auprès du BRP. La professeure termine son témoignage en déplorant les démarches laborieuses réalisées auprès du BIPH pour voir cesser la situation de harcèlement, en constatant l'inadéquation des pratiques du BIPH et l'incohérence dans les réponses obtenues.

La 1^{re} vice-présidente confirme que les plaintes croisées sont traitées individuellement et distinctement (une personne par dossier) et que les discussions à ce sujet sont confidentielles, peu importe le contexte (p. ex., Comité des relations de travail, Comité exécutif). Le Comité exécutif du SPUQ ne tient aucun registre du nombre de membres ayant recours à des avocats externes relativement à des situations de harcèlement, puisque les membres n'en ont aucune obligation.

Une professeure souligne le courage de la personne pour le témoignage livré et tient à la remercier pour cette initiative.

Aucune autre question n'est posée.

26AG608 BUREAU DU RESPECT DES PERSONNES ET POLITIQUE N° 42 « POLITIQUE SUR LE RESPECT DES PERSONNES, LA PRÉVENTION ET L'INTERVENTION EN MATIÈRE DE HARCELEMENT » : UNE RÉFORME S'IMPOSE

Proposition du Comité exécutif

- [1] ATTENDU que la *Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement* (Politique n° 42) s'applique à toute la communauté universitaire et aux partenaires externes en lien direct avec l'Université dans le cadre de leurs relations avec les membres de cette communauté, incluant la haute direction;
- [2] ATTENDU que la mise en application de la Politique n° 42 est confiée à la direction du *Bureau du respect des personnes* (BRP, anciennement nommé BIPH Bureau d'Intervention et de Prévention du Harcèlement) qui est sous la responsabilité de la *vice-rectrice, vice-recteur au Développement humain et organisationnel* (VRADHO);
- [3] ATTENDU que depuis plus de six ans, le SPUQ réclame l'indépendance du BRP et qu'il soit rattaché au *Conseil d'administration de l'UQAM* comme c'est le cas pour le bureau de la Protectrice universitaire (Résolution de l'Assemblée générale du SPUQ du [3 mai 2019](#), résolution du Conseil syndical du SPUQ du [3 novembre 2020](#), résolution du Conseil syndical du SPUQ [13 octobre 2022](#) réclamant une amélioration du fonctionnement du BRP (BIPH);
- [4] ATTENDU que depuis plus de six ans, le SPUQ, par de multiples moyens, recense et dénonce à l'Université et ses représentants les

problèmes majeurs et persistants qui découlent de l'application et de la mise en œuvre de la Politique n° 42, dont notamment :

- La confusion des rôles et responsabilités entre le BRP, le Service du personnel enseignant (SPE), le Bureau des relations de travail (BRT), le Service du développement organisationnel (SDO);
- Le flou persistant concernant les différents champs d'action du BRP : prévention, médiation et intervention, ainsi que la mise à jour des définitions utiles (tel que l'inclusion du « mobbing »);
- Le conflit d'intérêts réel ou apparent lorsque la même personne traite la recevabilité d'une plainte et procède à l'enquête en vue de produire un rapport;
- La connaissance limitée du fonctionnement de l'UQAM par les enquêteurs mandatés par l'Université;
- Les problèmes de confidentialité posés par la divergence des formulaires utilisés et de leur interprétation, le non-respect des engagements de confidentialité et l'absence de mécanismes permettant de garantir ce principe pour tout membre de la communauté impliqué dans une situation;
- Le non-respect récurrent des délais prévus à la Politique;
- L'absence de suivi administratif du dossier, que ce soit pour les parties plaignantes ou mises en cause;
- L'absence de décision écrite et motivée de la décision relative à la recevabilité d'une plainte;
- L'absence d'un mécanisme de révision tant de la recevabilité que du rapport d'enquête pour les parties concernées;
- L'absence de mécanisme pour traiter de manière équitable et efficace, des plaintes croisées;
- Le risque d'instrumentalisation des plaintes: absence de mécanismes pour prévenir efficacement : 1) l'utilisation frivole ou abusive du BRP et; 2) l'utilisation du BRP pour nuire à autrui ou pour exercer des représailles;

[5] ATTENDU la correspondance du [12 décembre 2023](#) remise aux membres du Conseil d'administration (CA) signée par l'ensemble des syndicats de l'UQAM (SEUQAM, SPPEUQAM, SETUE, SPUQ) de même que l'ensemble des associations étudiantes (ADEESE, AÉESG, AESS, AFELC, AFESPED, AFESH, AÉFA) réclamant, notamment, le rattachement du BRP directement au CA tel que l'est le bureau de la Protectrice universitaire, une organisation sérieuse des travaux des comités institutionnels (P16 et P42) en conformité avec les principes de cogestion et de collégialité de l'UQAM de même que des révisions en bonne et due forme des Politiques n^{os} 16 et 42 pour optimiser leurs portées visant une amélioration du climat de travail et d'études des membres de la communauté universitaire;

[6] ATTENDU qu'à l'automne 2024, face à une absence de réponse institutionnelle satisfaisante, le SPUQ a décidé d'intensifier ses interventions auprès de l'Université, notamment par le dépôt d'un grief syndical n° 24A-1235 le 12 décembre 2024;

[7] ATTENDU que le contenu du grief expose que ces manquements répétés à la Politique n° 42 contribuent à faire de ce mécanisme de mise en œuvre de la *Loi sur les normes du travail*, un facteur d'aggravation du climat dans le milieu de travail le rendant toxique, voire hostile, donnant ainsi lieu à une multiplication des plaintes. De plus, lorsque les personnes professeuses consultent ou sont interpellées par le BRP celles-ci font face à un processus quasi judiciaire dans le cadre de l'application de la Politique n° 42, ne réunissant pas ainsi les conditions de travail respectant leur santé, leur sécurité et leur intégrité physique/psychique. En conséquence le grief réclame ainsi :

- Que l'Université respecte les obligations prévues à sa Politique n° 42;
- Que le BRP relève directement du Conseil d'administration au même titre que la protectrice universitaire;
- Que l'Université mette en place un formulaire de confidentialité universel devant être utilisé par toutes les personnes mandatées par le BRP;
- Que l'Université se dote d'un mécanisme clair et uniforme permettant de détecter les cas de plaintes frivoles, abusives ou de mauvaise foi;
- Que des mesures soient prévues pour les violations de la confidentialité, quel que soit le lien présent ou passé de la personne avec l'Université;
- Que l'Université fournisse un soutien administratif et/ou juridique aux personnes professeures (p. ex. via une poursuite au civil);
- Que la recevabilité soit faite à l'interne par une personne qui a une connaissance de la tâche professorale de même que du fonctionnement de l'UQAM et que l'enquête soit faite par une autre personne que celle ayant traité la recevabilité;
- Que la liste des personnes enquêtrices externes pouvant être mandatées par le BRP comporte des noms de personne possédant une expertise et une connaissance du milieu universitaire et plus spécifiquement du fonctionnement de gestion de l'UQAM;
- Que les personnes mises en cause obtiennent par écrit la confirmation de leur non-responsabilité, le cas échéant, et ce, dans le délai prévu à la Politique n° 42;

- [8] ATTENDU que le dépôt de ce grief constituait un moyen légal de recenser les différents problèmes et de les formaliser auprès de l'Université afin qu'elle procède proactivement à un examen rigoureux des éléments soulevés et qu'elle soit obligée d'agir lorsqu'elle reconnaît l'existence de problèmes;
- [9] ATTENDU que suivant le dépôt de ce grief, plusieurs rencontres ont eu lieu entre le SPUQ et la haute direction, incluant en présence du recteur, afin de discuter des éléments soulevés dans le grief;
- [10] ATTENDU la position officielle de l'Université communiquée au SPUQ le 20 février 2026 voulant qu'elle ne fasse pas droit au grief et estime que la majorité des éléments réclamés devraient cheminer par le Comité institutionnel sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement (ci-après le Comité institutionnel de la Politique n° 42) dont le mandat est notamment : *de recommander des modifications à la politique, s'il y a lieu* (clause 6.5 de la Politique n° 42);
- [11] ATTENDU la persistance à ce jour d'éléments problèmes en lien avec la mise en œuvre de la Politique n° 42, le nombre élevé de dossiers traités au BRP, la complexité de ces derniers, les coûts humains et financiers engendrés pour la communauté tout entière;
- [12] ATTENDU le besoin impératif que l'Université procède à une révision en profondeur de sa Politique n° 42, en s'attaquant aux problèmes de fond plutôt qu'à de simples ajustements de forme, ce qui implique de repenser le système dans son ensemble;
- [13] ATTENDU que les changements requis nécessitent une véritable volonté institutionnelle, et que les personnes professeures ne peuvent, à elles seules, en assurer la réalisation;
- [14] ATTENDU que nos représentants professoraux siégeant au Comité institutionnel de la Politique n° 42 sont Sophie Meunier du Département de psychologie et, à titre de substitut, Isaac Bazié du Département d'études littéraires;

[15] ATTENDU que ces deux personnes professeures nous ont informés :

1. Que depuis l'automne 2025, il y a une réflexion et des échanges au Comité institutionnel de la Politique n° 42 sur des modifications potentielles qui pourraient être apportées à celle-ci;
2. Que le Comité de gouvernance du Conseil d'administration a mandaté une firme externe afin d'analyser la situation concernant le rattachement du BRP au CA et qu'une recommandation en ce sens devrait être présentée prochainement au Conseil d'administration.
3. Qu'il semble y avoir de l'ouverture des représentants de l'Université afin de modifier la Politique n° 42 pour prévoir :
 - a. La création d'un formulaire de confidentialité universel à être utilisé par le BRP et ses mandataires;
 - b. L'inclusion de la définition de mobbing;
 - c. L'inclusion d'un mécanisme de traitement des plaintes frivoles ou de mauvaise foi;
 - d. L'inclusion d'un mécanisme de traitement de plaintes croisées;
 - e. L'analyse de la recevabilité de la plainte par un membre du personnel du BRP;
4. Qu'en revanche, les représentants de l'Université au Comité institutionnel de la Politique n° 42 estiment, contrairement aux constats de l'exécutif du SPUQ :
 - a. Que les délais prévus à la Politique sont respectés et lorsque ce n'est pas le cas, des suivis sont effectués;
 - b. Que les enquêteurs externes mandatés connaissent le milieu universitaire;
5. Qu'à l'automne 2026, il y aura une révision formelle de la Politique n° 42 et que le projet sera soumis à une consultation institutionnelle;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

[16] DÉPLORE qu'après plus de six années de revendications, la situation a peu évolué;

[17] RÉAFFIRME l'importance :

- a) d'assurer le rétablissement de la confiance de la communauté vis-à-vis de la mise en œuvre de la Politique n° 42;
- b) de garantir l'indépendance du BRP vis-à-vis du SPE et d'appliquer strictement les règles de confidentialité;
- c) d'assurer l'absence de conflits d'intérêts des personnes enquêtrices, étant donné qu'elles sont amenées à effectuer l'enquête après avoir elles-mêmes statué sur la recevabilité de la plainte;
- d) de présenter le rapport annuel du BRP de manière exhaustive aux membres du Conseil d'administration, afin qu'il fasse l'objet de recommandations concrètes et qu'un suivi des résultats soit présenté au mois de juin de chaque année;

[18] EXIGE le rattachement du BRP sous l'autorité du Conseil d'administration afin d'assurer son indépendance et de limiter les potentiels conflits d'intérêts en cas de situations mettant en cause des membres de la direction;

[19] EXIGE que l'Université se dote d'une véritable approche de prévention primaire pour contrer les facteurs contributifs menant au harcèlement psychologique, tels que sont la surcharge de travail et l'exacerbation des critères de performance individuels;

[20] EXIGE que la vice-rectrice au Développement humain et organisationnel donne à la Directrice du BRP le mandat de présenter un projet de révision de fond de la Politique n° 42 qui réponde à l'ensemble des problèmes soulevés dans la présente

résolution aux membres du Comité institutionnel, et ce, dès l'automne 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

14. Urgence d'une réflexion et d'un plan institutionnels sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur nos conditions de travail et la mission de l'UQAM

Alejandro Lorite contextualise le projet de résolution en rappelant que le Comité exécutif du SPUQ examine l'impact de l'intelligence artificielle générative sur le travail des personnes professeures depuis déjà plusieurs mois. La diffusion récente des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM* exige d'inclure un rappel du mode de fonctionnement participatif à cette résolution.

Bien que ce document ait été réalisé avec la participation de différents membres de la communauté incluant des collègues professeur·e·s, il rappelle que les partenaires syndicaux n'ont pas été consultés formellement avant sa diffusion. Le document contient des directives et le projet de résolution vise à rappeler à l'administration que les modifications unilatérales de nos conditions de travail constituent des violations à la convention collective, car elles doivent être négociées par le syndicat. Par ailleurs, le document de l'administration aborde l'intelligence artificielle comme étant un outil, alors qu'il s'agit d'une technologie et donc une force sociale.

Une professeure prend la parole pour mentionner que la direction a interpellé les directions de programme(s) pour tenir des discussions avec les membres des comités de programmes au sujet de l'utilisation de l'IA. Elle demande au Comité exécutif d'informer les membres à la direction de programme(s) que cette démarche est en contravention avec notre convention collective.

URGENCE D'UNE RÉFLEXION INSTITUTIONNELLE SUR LES IMPACTS DE L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE SUR LA COMMUNAUTÉ UQAMIENNE ET L'AVENIR DES UNIVERSITÉS

Proposition du Conseil exécutif

- [1] ATTENDU les *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM* diffusés par la Direction auprès de la communauté universitaire le 15 avril 2026, à travers lesquels « l'UQAM documente, évalue et encadre les usages des outils d'IA générative dans les activités réalisées au sein de l'établissement », et selon lesquels « l'Université soutient les initiatives qui mobilisent ces outils dans un esprit d'assistance et se donne comme mandat d'analyser les diverses possibilités d'accès à ces technologies pour sa communauté, tant du côté des infrastructures et de la sécurité que du soutien pédagogique et technologique »;
- [2] ATTENDU que ce document décline cinq principes en une série de directives adressées à la communauté universitaire, et plus spécifiquement au personnel enseignant, concernant l'utilisation des outils d'IA générative;
- [3] ATTENDU que l'intelligence artificielle, en particulier les systèmes d'intelligence artificielle générative, n'est pas simplement une boîte à outils technologiques dont on doit encadrer disciplinairement l'usage par les individus, mais un phénomène social, économique, politique, et culturel global qui transforme les usages et rapports sociaux de façon transversale, et qui exige par conséquent une réflexion institutionnelle, collective et transversale sur la mission et le futur des universités dans la société;
- [4] ATTENDU que l'expansion de l'intelligence artificielle générative dans la société implique une transformation des objets mêmes des

tâches professorales, que ce soit dans la recherche et ses méthodes, dans la formation académique et professionnelle des personnes étudiantes pour un monde saturé d'intelligence artificielle, ou dans les modalités de service à des collectivités coexistant avec l'intelligence artificielle générative;

- [5] ATTENDU que l'Université ne peut pas décréter unilatéralement des principes directeurs concernant la transformation potentielle de la tâche professorale en l'absence d'une réflexion globale impliquant un dialogue avec le syndicat, ainsi qu'une mobilisation massive des expertises internes de l'UQAM sur les diverses réalités disciplinaires, professionnelles, et existentielles de l'intelligence artificielle générative pour l'avenir de l'université;
- [6] ATTENDU que l'impact social ambivalent de l'expansion de l'intelligence artificielle générative, qui ouvre à la fois des perspectives de progrès extraordinaires pour la santé, le progrès et l'épanouissement des sociétés, ainsi que des horizons de destruction environnementale, d'exploitation humaine, et d'inégalités socioéconomiques sans précédent, causent des dilemmes moraux et politiques inédits pour nombre de personnes, y compris des personnes professeures;
- [7] ATTENDU la mission sociale de l'UQAM, et l'incidence de l'expansion de l'intelligence artificielle générative sur l'accès équitable à la formation universitaire en contexte de fracture numérique et d'inégalités socioéconomiques croissantes;
- [8] ATTENDU le retard accusé par les institutions universitaires à s'engager dans une réflexion collective et institutionnelle sur l'intelligence artificielle générative qui aille au-delà de la gestion éthique des outils technologiques, pour examiner la relation de l'institution universitaire en tant que telle avec les impacts sociaux de l'intelligence artificielle générative;
- [9] ATTENDU l'article 5.02 de la Convention collective SPUQ-UQAM, qui consacre le droit des personnes professeures à la liberté académique;

[10] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- [11] REMERCIE les collègues qui ont contribué à la réflexion qui a mené à la rédaction des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*;
- [12] RAPPELLE à la direction que toute directive modifiant unilatéralement les conditions de travail conventionnées constitue une infraction de la convention collective;
- [13] RAPPELLE que la portée de la clause 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la liberté universitaire inclut le fait qu'aucune personne professeure ne peut être contrainte institutionnellement d'intégrer ou d'utiliser des outils d'intelligence artificielle générative dans la réalisation des trois composantes de la tâche professorale (enseignement, recherche / création, services aux collectivités);
- [14] DÉPLORE que les syndicats de l'UQAM n'aient pas été consultés dans l'élaboration des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*, qui touchent directement aux conditions de travail des différents corps d'emploi de la communauté uqamienne;

- [15] DÉPLORE le manque d’initiative de la direction de l’université concernant les conséquences de l’expansion de l’intelligence artificielle générative sur l’avenir des programmes de formation supérieure, des structures de recherche universitaire, et des services aux collectivités, ainsi que de la coexistence des divers groupes d’emploi de la communauté universitaire avec l’intelligence artificielle générative;
- [16] DEMANDE à la Commission des études, conformément à la clause 7.16 de la convention collective SPUQ-UQAM, d’instituer une Sous-commission permanente sur l’impact de l’expansion de l’intelligence artificielle au sein de l’université et dans la société, et en particulier sur la mission pédagogique, scientifique, et sociale de l’UQAM pour l’avenir de la société québécoise;
- [17] EXIGE que le thème de l’intelligence artificielle devienne une priorité du mandat du Vice-rectorat à la vie académique et du Vice-rectorat à la recherche, à la création, et à la diffusion.

AMENDEMENT

Sur proposition de Martin Petitclerc, appuyé par Francis Dupuis-Déri, on ajoute :

- « qui repose sur l’appropriation sans autorisation de la propriété intellectuelle de générations d’universitaire » après « un phénomène social, économique, politique et culturelle global », à l’attendu [3];

et qu’on insère la phrase suivante entre les paragraphes 14 et 15 :

- « RAPPELLE que la clause 17.05 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant le droit d’auteur, d’auteur établit que « le droit de propriété sur une œuvre comport[e] pour l’auteur, l’auteur le droit exclusif de produire ou de reproduire une œuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, de la présenter en public ou de la communiquer au public, de la publier, ainsi que tous les droits inclus dans le droit d’auteur(e), tels les droits de traduire ou d’autrement adapter l’œuvre, de même que les droits moraux et le droit d’autoriser l’exercice du droit d’auteur(e) »;

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

26AG609 URGENCE D’UNE RÉFLEXION INSTITUTIONNELLE SUR LES IMPACTS DE L’INTELLIGENCE ARTIFICIELLE GÉNÉRATIVE SUR LA COMMUNAUTÉ UQAMIENNE ET L’AVENIR DES UNIVERSITÉS

- [1] ATTENDU les *Principes orientant les usages des outils d’IA générative à l’UQAM* diffusés par la Direction auprès de la communauté universitaire le 15 avril 2026, à travers lesquels « l’UQAM documente, évalue et encadre les usages des outils d’IA générative dans les activités réalisées au sein de l’établissement », et selon lesquels « l’Université soutient les initiatives qui mobilisent ces outils dans un esprit d’assistance et se donne comme mandat d’analyser les diverses possibilités d’accès à ces technologies pour sa communauté, tant du côté des infrastructures et de la sécurité que du soutien pédagogique et technologique »;
- [2] ATTENDU que ce document décline cinq principes en une série de directives adressées à la communauté universitaire, et plus spécifiquement au personnel enseignant, concernant l’utilisation des outils d’IA générative;
- [3] ATTENDU que l’intelligence artificielle, en particulier les systèmes d’intelligence artificielle générative, n’est pas simplement une

boîte à outils technologiques dont on doit encadrer disciplinairement l'usage par les individus, mais un phénomène social, économique, politique, et culturel global qui repose sur l'appropriation sans autorisation de la propriété intellectuelle de générations d'universitaires et qui transforme les usages et rapports sociaux de façon transversale, et qui exige par conséquent une réflexion institutionnelle, collective et transversale sur la mission et le futur des universités dans la société;

- [4] ATTENDU que l'expansion de l'intelligence artificielle générative dans la société implique une transformation des objets mêmes des tâches professorales, que ce soit dans la recherche et ses méthodes, dans la formation académique et professionnelle des personnes étudiantes pour un monde saturé d'intelligence artificielle, ou dans les modalités de service à des collectivités coexistant avec l'intelligence artificielle générative;
- [5] ATTENDU que l'Université ne peut pas décréter unilatéralement des principes directeurs concernant la transformation potentielle de la tâche professorale en l'absence d'une réflexion globale impliquant un dialogue avec le syndicat, ainsi qu'une mobilisation massive des expertises internes de l'UQAM sur les diverses réalités disciplinaires, professionnelles, et existentielles de l'intelligence artificielle générative pour l'avenir de l'université;
- [6] ATTENDU que l'impact social ambivalent de l'expansion de l'intelligence artificielle générative, qui ouvre à la fois des perspectives de progrès extraordinaires pour la santé, le progrès et l'épanouissement des sociétés, ainsi que des horizons de destruction environnementale, d'exploitation humaine, et d'inégalités socioéconomiques sans précédent, causent des dilemmes moraux et politiques inédits pour nombre de personnes, y compris des personnes professeures;
- [7] ATTENDU la mission sociale de l'UQAM, et l'incidence de l'expansion de l'intelligence artificielle générative sur l'accès équitable à la formation universitaire en contexte de fracture numérique et d'inégalités socioéconomiques croissantes;
- [8] ATTENDU le retard accusé par les institutions universitaires à s'engager dans une réflexion collective et institutionnelle sur l'intelligence artificielle générative qui aille au-delà de la gestion éthique des outils technologiques, pour examiner la relation de l'institution universitaire en tant que telle avec les impacts sociaux de l'intelligence artificielle générative;
- [9] ATTENDU la clause 5.02 et l'article 17 de la Convention collective SPUQ-UQAM, qui consacrent le droit des personnes professeures à la liberté académique et à leur propriété intellectuelle;
- [10] ATTENDU les discussions en séance;

IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :

- [11] REMERCIE les collègues qui ont contribué à la réflexion qui a mené à la rédaction des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*;
- [12] RAPPELLE à la direction que toute directive modifiant unilatéralement les conditions de travail conventionnées constitue une infraction de la convention collective;
- [13] RAPPELLE que la portée de la clause 5.02 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant la liberté universitaire inclut le fait qu'aucune

personne professeure ne peut être contrainte institutionnellement d'intégrer ou d'utiliser des outils d'intelligence artificielle générative dans la réalisation des trois composantes de la tâche professorale (enseignement, recherche / création, services aux collectivités);

- [14] RAPPELLE que la clause 17.05 de la convention collective SPUQ-UQAM concernant le droit d'auteur, d'auteur établit que « le droit de propriété sur une œuvre comport[e] pour l'auteur, l'auteur le droit exclusif de produire ou de reproduire une œuvre ou une partie importante de celle-ci, sous une forme matérielle quelconque, de la présenter en public ou de la communiquer au public, de la publier, ainsi que tous les droits inclus dans le droit d'auteur(e), tels les droits de traduire ou d'autrement adapter l'œuvre, de même que les droits moraux et le droit d'autoriser l'exercice du droit d'auteur(e) »;
- [15] DÉPLORE que les syndicats de l'UQAM n'aient pas été consultés dans l'élaboration des *Principes orientant les usages des outils d'IA générative à l'UQAM*, qui touchent directement aux conditions de travail des différents corps d'emploi de la communauté uqamienne;
- [16] DÉPLORE le manque d'initiative de la direction de l'université concernant les conséquences de l'expansion de l'intelligence artificielle générative sur l'avenir des programmes de formation supérieure, des structures de recherche universitaire, et des services aux collectivités, ainsi que de la coexistence des divers groupes d'emploi de la communauté universitaire avec l'intelligence artificielle générative;
- [17] DEMANDE à la Commission des études, conformément à la clause 7.16 de la convention collective SPUQ-UQAM, d'instituer une Sous-commission permanente sur l'impact de l'expansion de l'intelligence artificielle au sein de l'université et dans la société, et en particulier sur la mission pédagogique, scientifique, et sociale de l'UQAM pour l'avenir de la société québécoise;
- [18] EXIGE que le thème de l'intelligence artificielle devienne une priorité du mandat du Vice-rectorat à la vie académique et du Vice-rectorat à la recherche, à la création, et à la diffusion.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Demande de Geneviève Dorais, Francis Dupuis-Déri et Aurélie Lanctôt, délégué·e·s du SPUQ au Conseil central du Montréal métropolitain (CCMM-CSN), pour présenter une résolution sur la mobilisation sociale de mai 2026

Proposition de Geneviève Dorais, Francis Dupuis-Déri et Aurélie Lanctôt, déléguées et délégué du SPUQ au Conseil central du Montréal Métropolitain (CCMM-CSN)

Geneviève Dorais contextualise le projet de résolution. Elle mentionne l'appel à la mobilisation, lancé par la CSN et d'autres centrales syndicales, pour déployer une série de stratégies afin de lutter contre le contexte de recul des droits et libertés et l'ensemble des lois liberticides antisyndicales et antidémocratiques qui percolent depuis quelques mois. Le déploiement de différents moyens de mobilisation par les centrales syndicales se fait sur un continuum pour augmenter la pression sur le gouvernement actuel et le prochain, qui sera élu le 5 octobre. Geneviève Dorais précise que la mobilisation regroupe les milieux syndicaux et les milieux communautaires. Elle rappelle les résolutions adoptées par le SPUQ, notamment celle dénonçant l'abolition du Programme de l'expérience québécoise (PEQ), qui s'inscrivent dans ce mouvement de mobilisation et de solidarité intersyndicale. Elle invite les membres à participer aux manifestations qui se tiendront le 1^{er} et 2 mai prochains.

26AG610 RÉSOLUTION EN SOUTIEN À LA MOBILISATION SOCIALE DU 1^{ER} ET 2 MAI 2026 AU QUÉBEC

- [1] ATTENDU l'état de crise des services publics, aggravé par les compressions et les restrictions budgétaires des gouvernements successifs des dernières années;
- [2] ATTENDU le communiqué de la FQPPU dénonçant le sous-financement chronique des universités;
- [3] ATTENDU les différentes lois et projets de loi dénoncés par le Conseil syndical du SPUQ, incluant la loi 14, qui prévoit de nouvelles limites au droit de grève, et la loi 3, qui prétend vouloir améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail;
- [4] ATTENDU une tendance marquée, sous le gouvernement actuel, à l'adoption de mesures législatives et de politiques publiques ayant pour effet de restreindre plusieurs droits fondamentaux, ainsi que l'autonomie universitaire, la liberté académique, les services publics et certains principes d'équité, de diversité et d'inclusion, et que cette tendance entraîne des répercussions néfastes sur le rôle de contre-pouvoirs au sein de la société, notamment les organisations syndicales;
- [5] ATTENDU le grand nombre d'organisations, syndicats et collectifs ayant indiqué leur intention de participer aux activités de mobilisation pour le 1^{er} mai 2026;
- [6] ATTENDU les résolutions de solidarité avec la mobilisation sociale du 1^{er} et 2 mai 2026 d'autres syndicats, incluant le Syndicat général des professeures et professeurs de l'Université de Montréal (SGPPUM);
- [7] ATTENDU la mobilisation sociale prévue le 1^{er} et 2 mai 2026 au Québec contre les lois, projets de loi et politiques antidémocratiques du gouvernement actuel;
- [8] ATTENDU l'autonomie professionnelle des professeur·e·s de l'UQAM;
- IL EST RÉSOLU QUE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE :
- [9] DÉNONCE les manœuvres antidémocratiques et antisyndicales du gouvernement;
- [10] EXIGE le retrait des lois et des projets de loi autoritaires, liberticides et antisyndicaux;
- [11] EXPRIME sa solidarité avec tous·tes les collègues des cégeps qui se sont dotés d'un mandat de grève sociale le 1^{er} mai 2026;
- [12] EXPRIME sa solidarité avec toutes les personnes et les groupes de la société civile qui participeront à la mobilisation sociale du 1^{er} et du 2 mai 2026;
- [13] INVITE les membres qui le peuvent en respectant la convention collective SPUQ-UQAM à participer aux activités du 1^{er} mai incluant la manifestation du 1^{er} mai 2026 à 18h au square Victoria;
- [14] INVITE les membres du SPUQ à participer en grand nombre à la manifestation du 2 mai 2026 à Montréal *Droits piétinés. Faut résister !* Rassemblement prévu à 13 h sur l'Avenue du Parc face à la statue George-Étienne Cartier.

16. Divers

Rien n'est signalé.

Levée de l'assemblée à 16 h 11.

La présidente,

La secrétaire générale,

Geneviève Hervieux

Catherine Gosselin

Liste des documents remis (Assemblée générale statutaire du SPUQ, mercredi 29 avril 2026)

1. Projet d'ordre du jour
2. Procès-verbal de la réunion statutaire de l'Assemblée générale 2024-2025, tenue le 30 avril 2025
3. Procès-verbal de la réunion ordinaire de l'Assemblée générale 2025-2026, tenue le 27 novembre 2025
4. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité exécutif du SPUQ 2025-2026 »
5. MNP, Rapport de l'auditeur indépendant, 31 mars 2026
6. SPUQ, Produits et charges budgétés et réalisés pour la période du 1^{er} avril 2025 au 31 mars 2026
7. SPUQ, Tableau des dons et appuis 2025-2026
8. SPUQ, Tableau des dégrèvements 2025-2026
9. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du cabinet comptable pour l'audit des états financiers du SPUQ 2025-2026 »
10. SPUQ, Produits et charges budgétés pour la période du 1^{er} avril 2026 au 31 mars 2027
11. SPUQ, projet de résolution : « Prévisions budgétaires 2026-2027 »
12. SPUQ, projet de résolution : « Nomination du cabinet comptable pour effectuer l'audit des états financiers du SPUQ 2026-2027 »
13. SPUQ, projet de résolution : « Rapport des représentantes et représentants du corps professoral aux instances de l'UQAM »
14. SPUQ et Secrétariat des instances : « Liste officielle des candidatures »
15. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du Comité du SPUQ de lutte contre le racisme »
16. SPUQ, projet de résolution : « Rapport du comité paritaire du l'Accès à l'égalité en emploi « PAÉE »
17. SPUQ, projet de résolution : « Rapport "Tournée des départements" »
18. SPUQ, projets de résolution : « Motions de remerciements »
19. SPUQ, projet de résolution : « L'importance des structures collégiales et participatives pour l'exercice de la liberté académique dans le cadre de la mission de l'UQAM »
20. SPUQ, projet de résolution : « Bureau du respect des personnes et politique n° 42 "Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement" »
21. SPUQ, Liste des candidatures reçues pour les élections au Comité exécutif et au Conseil exécutif du SPUQ
22. SPUQ, projet de résolution : « Urgence d'une réflexion institutionnelle sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur la communauté uqamienne et l'avenir des universités »
23. Délégué·e·s du SPUQ au CCMM-CSN : Résolution en soutien à la mobilisation sociale du 1^{er} et 2 mai 2026 au Québec

Annexe 1– RAPPORT DU COMITÉ EXÉCUTIF

Rapport de la présidente

Je suis revenue de mon congé sabbatique en septembre dernier. Avec hâte et grande joie mais aussi en utilisant un mécanisme de défense assez peu original: me relancer à fond dans le travail, histoire de mettre un baume sur le deuil de mon père, survenu le jour de... la fête du travail. Ironique non? « Toutte est dans toutte » comme dirait Raoul Duguay, poète et auteur-compositeur-interprète.

Je ne suis pas la seule à avoir vécu ça... on est plusieurs dans le corps professoral à traverser des deuils ou des épreuves. Et c'est dans des moments comme ceux-là que la solidarité et la collégialité est importante. Qu'on peut compter sur le sens du collectif et continuer à avancer. Ça a été une vraie révélation pour moi de pouvoir goûter d'aussi près le réconfort que donne l'esprit d'équipe. Je vous souhaite vivement d'avoir d'aussi chouettes camarades que ceux-ci. Les liens qu'on tissent avec nos pairs sont précieux. Et dans cette université qui valorise la cogestion et le partage des pouvoirs, les occasions de créer des liens qui ont de la valeur sont omniprésentes : vous êtes des **centaines** de profs à vous consacrer à la mission uqamienne, et, pour le faire, à créer des alliances, **des liens** entre vous. Professionnel ou amical ce lien à autrui, que ce soit dans les directions de programme, de département, dans les vice-décanats, les COP, les AD, les comités institutionnels, les comités des SAC, les CAF, les comités de la recherche, les CS, les comités paritaires, d'évaluation, d'embauche, de réflexion de ceci, cela... et j'en oublie, ces relations humaines sont le souffle qui donne sens à ce qu'on est, à ce qu'on fait : être prof.

Non mais... ça donne à espérer, tous ces liants entre nous!

Et c'est tant mieux!!

Parce qu'on doit bien le dire, l'état du monde est assez inquiétant; vous lisez les journaux...Ou pas ?...! Mais regardons la réalité en face. Nous sommes dans une ère où le recul des droits et libertés est flagrant, les guerres font rage, la démocratie est sous pression et les menaces qui pèsent sur la Terre – on a dépassé le +1,5 degré – devrait nous inquiéter.

Mais on a l'impression que c'est loin de nous, tout ça, pas si concret... pis... on est occupés, hein! On manque déjà de temps pour tout faire. Sauf que... Au niveau social, on constate, ici-même, déjà neuf féminicides depuis janvier, les crises, du logement, de l'itinérance, de la santé mentale sont omniprésentes, y'a qu'à regarder autour de nos bureaux. Comme professeur, notre rôle pour faire progresser la science, enseigner et transmettre nos savoirs est donc primordial. Et comme syndicat, tout ce chaos, là dehors, nous dicte que les luttes du 2^e front demeurent essentielles et qu'il faut bien faire quelque chose. Parce que **l'humanité**, c'est l'affaire de chacun de nous. Et puisqu'on constate au travers nos accompagnements et dossiers syndicaux que ces crises-là traversent notre travail professoral, c'est une raison suffisante pour agir et transformer ce monde. On commence-tu ça demain matin ?!

Bon, il s'en passe des choses en un an. Je sais bien qu'on ne peut pas TOUT dire, que l'ordre du jour est chargé, que vous êtes occupés, tsé! Alors pour un topo précis fidèle et complet, vous pouvez toujours aller sur notre site web, et aussi prendre soin de lire les PV (comme ceux que vous venez d'adopter!). Là, vous saurez tout!

Mais tout de même quelques mots sur les faits saillants des grands dossiers de cette année.

AU CHAPITRE affaires gouvernementales : FESTIVAL DES PROJETS DE LOI DE LA CAQ

On a été gâté cette année par la profusion de projets de loi à étudier, à analyser à dénoncer. PL 9, PL 3, PL 1 Alouette!! À croire que le gouvernement du Québec voulait suivre la méthode de nos voisins du sud pour établir un agenda politique qui ne donne surtout pas trop le temps de débattre, s'offusquer ou s'opposer!

Procès-verbal de la **réunion statutaire** de l'Assemblée générale du SPUQ **2025-2026**, tenue le mercredi 29 avril 2026, à 9 h 30, en la salle CO-R500 du Cœur des sciences.

Le conseil exécutif a quand même eu le temps de voter un APPUI À LA DÉCLARATION FAITE PAR LE RÉSEAU QUÉBÉCOIS DE L'ACTION COMMUNAUTAIRE AUTONOME ET LA LIGUE DES DROITS ET LIBERTÉS sur le dépôt du projet de loi n° 1 le fameux « Projet de constitution du Québec » à l'Assemblée nationale le 9 octobre dernier. Une opposition manifeste des organisations progressistes québécoises a décrié ce projet de loi élaboré de façon précipitée et sans consultation adéquate.

Le Barreau du Québec a même déclaré que ce projet de loi constituait une « érosion de l'état de droit au Québec ». Nous avons donc appuyé la déclaration de la Ligue des droits et libertés qui va comme suit : « Le projet de loi n° 1, Loi constitutionnelle de 2025 sur le Québec, est une attaque délibérée contre la démocratie et les droits humains. La démarche est unilatérale et précipitée et elle ne respecte aucun des critères démocratiques pour l'élaboration d'une constitution légitime. En outre, elle perpétue une logique coloniale en niant le droit des peuples autochtones à l'autodétermination. Au lieu d'affronter les questions qui préoccupent les citoyen·nes (la santé, l'éducation, le logement, l'environnement, l'égalité des genres, le coût de la vie, etc.), le gouvernement de la CAQ s'attaque aux droits et libertés, aux contre-pouvoirs et à l'État de droit. Par conséquent, les groupes soussignés exigent le retrait complet du PL1. » Le SPUQ en est signataire.

Je n'entrerai pas dans la description de tous les projets de loi, mais il est certain que le PL9 « Loi sur le renforcement de la laïcité au Québec » a fait couler beaucoup d'encre. Si on a l'impression que, comme universitaires, nous sommes protégés par la liberté académique, il n'en demeure pas moins que cela va complexifier le parcours de formation des personnes étudiantes portant un signe religieux, notamment pour les personnes étudiantes dont les stages se passent en milieu scolaire. Par ricochet, le travail de nombreux collègues qui s'occupent de ces aspects de leur formation sera plus difficile.

En ce qui a trait au PL3 sur la transparence, la gouvernance et le processus démocratique dans les syndicats, qui a été sanctionné le 2 avril dernier, nous en verrons les principaux contours qui vous seront présentés par Vanessa en introduction au point suivant de l'ordre du jour.

Enfin, je m'en voudrais de ne pas parler rapidement d'un autre fait d'armes du gouvernement qui nous a beaucoup interpellé : l'abolition du PEQ. Pour l'UQAM c'est 25 professeurs directement touchés. On parle d'impacts majeurs pour les individus et leurs familles, bien entendus. On parle également d'impacts néfastes pour les départements qui les avaient recrutés. L'abolition du PEQ est en contradiction avec les intérêts manifestes de la recherche et de la création, du développement économique et culturel du Québec au travers du rayonnement de ses universités et de la vitalité de secteurs entiers de recherche, de création et de formation dans les universités québécoises. Nous avons à ce sujet tenu une conférence de presse avec la présidente de la CSN, Caroline Senneville, qui a largement été couverte les médias (voir site web!) et a fait réagir le ministre Roberge. Cette mauvaise décision du gouvernement a donné lieu à un consensus rarement vu : quand les syndicats et le patronat, les groupes de défense de droits des immigrants, les municipalités et les chambres de commerce s'entendent, c'est qu'il y a manifestement un désaveu majeur. Heureusement la nouvelle première ministre Fréchette a annoncé que le PEQ sera remis en place pour deux ans. Une heureuse nouvelle pour nous tous.

Solidarité intersyndicale

Nos valeurs nous portent chaque année à des actions allant de prises de positions syndicales par l'adoption de résolutions à des gestes de solidarité sous forme de dons ou encore de bourses aux personnes étudiantes. Pour l'aspect pragmatique et financier, Matthieu pourra vous détailler les dons et appui du SPUQ, mais je voulais rappeler que nous avons offert cet hiver un appui aux profs de l'Université Laurentienne en grève. Cet appui unanime voté lors du CS de février octroyait un don de 2 500 \$ tout en invitant les autres syndicats de profs d'universités québécoises et la FQPPU à donner aussi leur appui financier aux collègues de la Laurentienne.

En ces périodes de guerres et de vives tensions au niveau mondial je tiens à vous rappeler que le Conseil syndical de septembre a adopté une résolution intitulée « Gaza, solidarité internationale et flottille humanitaire SUMUD ». Cette résolution interpellait l'exécutif de la CSN et sa présidente afin de saisir la Confédération syndicale internationale en vue d'une prise de position sur la qualification historique du génocide en cours à Gaza et sur les conséquences à en tirer pour le mouvement syndical international. Elle demandait aussi de prendre action auprès du Président de la Fédération générale des travailleuses et travailleurs d'Israël, de garantir le libre passage de la flottille Sumud et une distribution libre des denrées humanitaires auprès de la population de Gaza. Enfin la présidente de la CSN a interpellé, à notre demande, le Premier ministre du Canada pour que le Canada garantisse la sécurité des membres de la flottille et l'acheminement de l'aide humanitaire à la population de Gaza.

Affaires universitaires

Quelques sujets d'importance ayant été abordés cette année par la FQPPU :

- Réflexion sur l'IAg et les conventions collectives;
- Évaluation des enseignements + EDI, adoption d'une prise de position pour éliminer les évaluations d'enseignement à caractère raciste, sexiste.
- Campagne « rallumer le phare » sur les réseaux sociaux, valorisation du rôle des universitaires dans la société
- Mise en œuvre d'une nouvelle veille médiatique qui nous permettra dès le mois prochain de rendre disponible sur notre site web les nouvelles touchant le monde universitaire.

Suivis des résolutions de l'Assemblée générale du printemps dernier

L'Assemblée générale demandait au Comité exécutif du SPUQ de documenter l'état du fonds d'urgence et, le cas échéant, la nécessité d'augmenter les réserves par une augmentation de la cotisation ou grâce à une cotisation spéciale; d'organiser une Assemblée générale extraordinaire pour discuter de la question au plus tard le 31 octobre 2025. C'est donc ce que nous avons fait et en octobre dernier et nous avons voté à la majorité une cotisation spéciale de 0,75 % pour créer un fonds de grève. Matthieu vous présentera d'ailleurs tout à l'heure où nous en sommes à ce sujet.

Également, l'AG de l'an passé a DÉPLORÉ les effets de l'austérité et du définancement des universités, la complicité de directions d'institutions universitaires dans la politique de concurrence à outrance entre les universités. De même l'AG s'est opposé aux effets de l'austérité à l'interne, et, en particulier, la transformation du modèle de gouvernance horizontale, collégiale, paritaire, et décentralisée autour duquel l'UQAM s'est développée et qui lui permet de s'acquitter de manière unique de sa mission sociale historique. Pour contrer ces constats l'AG préconisait que les profs défendent les instances de gouvernance académique collégiales et paritaires, et en particulier les assemblées départementales et les comités de programmes, et cela sur la base non seulement des règlements universitaires, mais aussi de la convention collective. On a fait des pas en ce sens au niveau syndical en adoptant tout au cours de l'année lors des conseils syndicaux diverses positions, toutes les trois unanimes qui vont dans ce sens de manière très concrètes :

1-Une demande d'ajout de dates (dix, plutôt que huit réunions au calendrier de la CE et du CA), parce que leur rôle est crucial pour assurer la cohérence institutionnelle et la réalisation des missions de l'UQAM et que pour traiter adéquatement les dossiers soumis à ces instances il faut y mettre le temps.

Une deuxième demande de respecter des délais pour la transmission des documents aux membres des comités institutionnels (politiques n^{os} 16, 42, 23, 12, etc.) tels qu'un CALENDRIER, les ORDRES DU JOUR, les PROJETS DE RÉSOLUTIONS) pour que le fonctionnement des comités découlant des politiques institutionnelles de l'UQAM respecte l'article 2 du R2; que les calendriers annuels de rencontres puissent comporter des dates compatibles avec l'horaire des membres des comités et une prévisibilité des réunions et ce, pour une préparation efficace des membres.

Et, enfin, une troisième demande pour que la REPRÉSENTATION PROFESSORALE AU SEIN DES COMITÉS INSTITUTIONNELS À L'UQAM soit conforme à la clause 1.01 de la convention et s'aligne avec les activités régulières du calendrier

universitaire. De plus, on souhaite que la durée des mandats des personnes professeurs siégeant aux comités institutionnels soit de trois (3) ans, et que la direction de l'université publie, de la même manière que le sont les informations concernant les directions départementales, de programmes et d'autres instances, l'information sur la composition des comités institutionnels et l'identité de leurs membres, les début et fin de mandat ainsi que leur durée, sur le site web du Secrétariat des instances.

Il nous faudra cependant insister auprès de la direction, car, à ce jour, nous n'avons pas eu de réponses à ces demandes ni même d'accusé réception.

La FSS et la saga méconnue du R19

Cela fait un peu plus de deux ans que la Faculté des sciences de la santé (FSS) a été créée; comme une coquille vide qu'il fallait remplir...

Enthousiasme dès le départ mais questionnement... puis attente et début d'impatience. Alors, en AG a été formulé la DEMANDE que la direction présente, par écrit, à la Commission des études du mois de juin 2025, le projet et l'échéancier détaillant les étapes de construction de la Faculté des sciences de la santé, incluant le montage financier, selon des modalités visant à son intégration dans les structures existantes et selon les formes acceptées dans la réglementation de l'UQAM et les conventions collectives. Sauf que, vu qu'il n'y avait pas d'argent, rien n'a été fait en ce sens, jusqu'à ce que, il y a tout juste trois semaines, le gouvernement octroie 1,5 millions pour le développement de programme pour la FSS. J'en ai donc discuté avec le recteur vendredi dernier : on peut espérer que les choses avanceront (et nous seront vigilants).

Autre DEMANDE : que la direction présente aux instances concernées les modalités de recrutement, interne et/ou externe, des membres du corps professoral qui seront affiliées à la Faculté des sciences de la santé : on en discute, mais rien ne se passe vraiment. Ou plutôt si : un deuxième poste en sciences infirmières a été attribué par le CA de l'UQAM, mais dont les modalités et les lettres d'entente sont en suspens. Sinon, pour les mouvements, à l'interne on a beau mettre de la pression en faveur des profs qui travaillent déjà sur les programmes, la direction n'a pas l'air intéressée à faire avancer le dossier, ce qui est bien dommage pour la reconnaissance des collègues qui s'échinent à la tâche. Le nouveau 1,5 M \$ pourrait-il permettre la mise en place des deux départements promis plus rapidement et la migration de profs vers ces départements? Je le souhaite.

L'AG avait aussi SUGGÉRÉ que les membres du comité de travail sur le développement des sciences de la santé, dans un sens qui favorise la transparence des processus et le respect de modalités de développement académique à l'UQAM, procèdent à un appel public de projets de programmes pour la Faculté des sciences de la santé, en vue de maximiser le recours aux expertises internes et nourrir les projets d'organisation interne de la FSS. Après beaucoup d'insistance et de rappels depuis, le recteur vient tout juste de lancer cet appel.

Le fait est peu connu, hormis des membres de la CÉ et du CA, mais on peut dire qu'on a échappé de justesse, en décembre et janvier, à la mise en place en catimini d'un « règlement des règlements » sur la FSS. Cette saga a duré trois mois et a mis à l'épreuve la confiance que nous avons envers la direction sur ses intentions dans le déploiement de cette nouvelle faculté. De fait, ce nouveau règlement suspendait tous les autres, sous prétexte du besoin essentiel de mesures transitoires, et donnait carte blanche à l'administration pour contourner ses propres règlements (et la convention collective, il va sans dire!) en faisant fi de toutes les instances de cogestion actuelles pour établir un mode de fonctionnement de la FSS hors du périmètre de la CÉ pour les décisions académique et hors de la vue du CA pour les décisions de gestion. Cet épisode pénible a exigé des membres de la CÉ avec le concert des membres du CA à qui j'en profite pour dire merci de leur combativité. Donc au terme de nombreuses concertations, des rencontres entre le SPUQ et la direction et beaucoup de diplomatie, nous avons réussi à recentrer les choses pour que ce R19 soit conforme au fonctionnement de l'UQAM et que toutes les décisions transitent par la CÉ jusqu'à ce que les départements soient créés et que le CAF se mette en

place et fonctionne de manière opérationnelle. Parce qu'on va se le dire rien ne pressait pour nommer un doyen ou une doyenne à la FSS, quand même...

Dossier technologie

En début de session d'automne, nous avons été soudainement limité dans le stockage des données numériques par le Vice-rectorat aux systèmes d'information (VRSI). Ça s'est passé un peu abruptement. Les démarches du SPUQ auprès de ce dernier suivant la prise de position du CS qui EXIGEAIT un gel de l'application des nouvelles limites de stockage des données numériques et des courriels jusqu'à ce que des solutions adéquates aient été trouvées et mises en place. À ce titre on peut dire que le dialogue a été positif malgré le fait que notre DEMANDE de communication claire et moins abrupte lors de communication à l'ensemble du corps professoral reste à démonter. Sinon ce qui a inquiété et interpellé vivement des collègues est le fait de la dépendance de l'UQAM à Microsoft. En ce sens, il semble important que l'université puisse identifier et de proposer des solutions alternatives garantissant un approvisionnement éthique en matière de services infonuagiques et d'applications logicielles, en priorisant les fournisseurs locaux et l'adoption de logiciels libres. Pour ce faire, la mise en place d'un processus de consultation transparent impliquant les membres de la communauté universitaire dans les décisions relatives aux infrastructures numériques institutionnelles est impérative. Il faut absolument que l'université engage un dialogue constructif et s'assure que les mesures envisagées, les échéanciers proposés et l'avancement de la transition vers des solutions technologiques soient respectueuses des principes éthiques et de l'autonomie institutionnelle. C'est évidemment une approche très différente qui est ainsi formulée. Il en est de même avec le questionnement relatif à l'usage de l'IA dont on parlera plus spécifiquement en cours de journée.

Augmentation des frais de scolarité aux études supérieures

Rarement une grève étudiante a été si courte. On en est bien contents. Le dénouement a eu lieu sans doute à cause de la mobilisation des étudiantes, étudiants, mais aussi grâce à vous, le recteur a bougé.... Plusieurs résolutions de départements, entre autres actions, ont fini par faire pencher la balance!

Nouveautés et annonces

Appel à intérêt pour participer à deux nouveaux comités :

- Un comité de placement pour le fonds de grève;
- Un comité de réflexion sur une formule améliorée pour la soirée de Noël.

Si l'un ou l'autre de ces comités vous intéresse, envoyez un courriel à l'adresse du SPUQ, et nous vous contacterons cet automne.

Nous sommes à l'aube de l'année pré-négociation, ce qui signifie la préparation du cahier des demandes et implique un accroissement de la sollicitation, de la circulation d'informations et de rencontres avec les personnes déléguées. Pour arriver à faire tout ça, le Conseil exécutif a de mettre en place un projet pilote de trois ans créant un comité permanent de mobilisation : un coordo hors période négo qui travaille en continu avec les délégué·e·s pour offrir des formations et stimuler les communications. S'ajoute un autre prof à la coordination en période de négo pour lier et élargir le tout... bref, de beaux chantiers sont devant nous!

Voilà je m'arrête maintenant. Je cède la parole à la première vice-présidente, Henriette Bilodeau, pour la présentation du bilan de l'année au niveau des relations de travail.

Merci de votre attention!!

Disponible sur demande : spuq@uqam.ca

Annexe 3 – Communiqué au corps professoral, 30 avril 2026

 Outlook

Assemblée générale statutaire du SPUQ 2025-2026 | Résultats des élections aux instances de l'UQAM et du SPUQ, et faits saillants

À partir de SPUQ <SPUQ@uqam.ca>

DateJeu 30/04/2026 20:26

ÀSPUQ-PR@LISTSERV.UQAM.CA <spuq-pr@listserv.uqam.ca>



Syndicat des professeurs et professeures
de l'Université du Québec à Montréal

Chères collègues,
Chers collègues,

L'Assemblée générale statutaire du SPUQ, qui se tient annuellement, s'est déroulée hier, le 29 avril. En voici les points saillants.

Une assemblée d'élections s'est tenue pour élire les professeures, les professeurs aux instances de l'UQAM.

Les personnes dont les noms suivent ont été élues :

Commission des études :

- **Juliane Bertrand** : École de langues
- **Émilie Tremblay-Wragg** : Département de didactique

Sous-commission des ressources :

- **Benoît Cherré**, Département d'organisation et ressources humaines, École des sciences de la gestion
- **Kathleen Lévesque**, École des médias, Faculté de communication
- **Geneviève Lefebvre**, Département de mathématiques, Faculté des sciences

En conformité avec les exigences de la *Loi visant à améliorer la transparence, la gouvernance et le processus démocratique de diverses associations en milieu de travail*, les élections aux instances du SPUQ se sont déroulées sur une période de 12 heures.

Les personnes dont les noms suivent ont été élues :

Au Comité exécutif :

Vincent Romani, Département de science politique, 3^e vice-président
Saidatou Dicko, Département des sciences comptables, secrétaire générale

Au Conseil exécutif :

Francis Dupuis-Déri, Département de science politique, représentant de la Faculté de science politique et de droit

Eleonora Acerra, Département de didactique, représentante de la Faculté des sciences de l'éducation

Marine Le Mené Guigourès, Département de linguistique, représentante de la Faculté des sciences humaines

Nous félicitons les personnes élues et remercions chaleureusement les personnes qui terminent leur mandat.

◆ ◆ ◆

Quatre résolutions adoptées à l'unanimité par l'Assemblée générale :

1- L'importance des structures collégiales et participatives pour l'exercice de la liberté académique

Les personnes professeures ont réaffirmé que la vitalité des structures de gestion collégiale et participative de l'UQAM sont essentielles à la garantie de la liberté académique en milieu universitaire. L'Assemblée a souligné la menace que fait peser le manque de ressources sur le mode de fonctionnement historique de l'UQAM, et ses conséquences pour les activités de recherche et de création, la direction des programmes, et le déploiement du service aux collectivités. L'Assemblée a par ailleurs exigé que la Direction investisse adéquatement dans le soutien au corps professoral, de manière à assurer la pérennité d'un modèle de gestion collective qui a servi la mission sociale et la capacité d'innovation de l'UQAM depuis près de 60 ans.

2- Bureau du respect des personnes et politique n° 42 « Politique sur le respect des personnes, la prévention et l'intervention en matière de harcèlement » : une réforme s'impose

Les membres ont rappelé les nombreux problèmes liés à l'application de la politique n° 42 maintes fois exposés à la direction de l'UQAM. Les personnes

professeures ont aussi précisé les modifications à y apporter pour rétablir la confiance de la communauté au regard de l'application de cette politique. Des membres ont suggéré, sans en faire une demande formelle, que les assemblées départementales adoptent une résolution s'adressant à la Direction pour que l'UQAM se dote d'une véritable approche de prévention primaire pour contrer les facteurs contributifs menant au harcèlement psychologique, tels que la surcharge de travail et l'exacerbation des critères de performance individuels.

3- Urgence d'une réflexion institutionnelle sur les impacts de l'intelligence artificielle générative sur la communauté uqamienne et l'avenir des universités

Les personnes professeures considèrent qu'il est impératif que la communauté universitaire traite des conséquences de l'expansion de l'intelligence artificielle sur l'avenir des programmes de formation supérieure, des structures de recherche universitaire, et des services aux collectivités, ainsi que de la coexistence des divers groupes d'emploi de la communauté universitaire avec l'intelligence artificielle. Aussi, les membres ont demandé à la Commission des études d'instituer une sous-commission permanente sur l'impact de l'expansion de l'intelligence artificielle au sein de l'université et dans la société, et en particulier sur la mission pédagogique, scientifique, et sociale de l'UQAM pour l'avenir de la société québécoise.

4- Résolution en soutien à la mobilisation sociale du 1^{er} mai et 2 mai 2026 au Québec

L'Assemblée générale a adopté une résolution dénonçant, notamment, les manœuvres antidémocratiques et antisyndicales du gouvernement et a exigé le retrait des lois et des projets de loi autoritaires, liberticides et antisyndicaux. La résolution adoptée à l'unanimité s'avère aussi une invitation aux membres du SPUQ qui le peuvent, en respectant la convention collective SPUQ-UQAM, à participer aux activités du 1^{er} mai, incluant la manifestation du 1^{er} mai à 18 h au square Victoria et à celle du 2 mai *Droits piétinés. Faut résister!* À 13 h sur l'Avenue du Parc face à la statue George-Etienne Cartier.

Nous vous invitons à consulter la section « [Actualité](#) » du site du SPUQ ([spuq.org](#)) pour vous informer sur le point de ralliement du contingent du SPUQ à ces manifestations.

Solidairement,

Le Comité exécutif du SPUQ